



Dossier # : 1184657004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser un budget de contingences supplémentaire de 250 000 \$ et majorer le contrat accordé à De Sousa (4042077 Canada inc.) à 5 127 339,49 \$

D'autoriser un budget de contingences supplémentaire de 250 000\$ incluant les taxes;
D'autoriser une dépense maximale de 5 427 339, 49 \$ pour la réalisation des travaux de réfection routière de différentes rues de l'arrondissement de Ville-Marie et la construction de saillies (Appel d'offres public VMP-18-014 - 6 soumissionnaires);

De majorer le contrat accordé à De Sousa - 4042077 Canada inc., de 250 000\$ pour un total de 5 127 339,49 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-10-05 15:41

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 12 juin 2018

Résolution: CA18 240335

Accorder un contrat de 4 877 339,49 \$ à De Sousa (4042077 Canada inc.) pour les travaux de réfection routière sur diverses rues de l'arrondissement de Ville-Marie ainsi que la construction de saillies et autoriser une dépense de 5 177 339,49 \$ (appel d'offres public VMP-18-014 - 6 soumissionnaires)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense maximale de 5 177 339, 49 \$ pour la réalisation des travaux de réfection routière de différentes rues de l'arrondissement de Ville-Marie et la construction de saillies (appel d'offres public VMP-18-014 - 6 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat de 4 877 339, 49 \$ à De Sousa (4042077 Canada inc.), plus bas soumissionnaire conforme, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13
1184657004

Domenico ZAMBITO

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 14 juin 2018

IDENTIFICATION**Dossier # :1184657004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser un budget de contingences supplémentaire de 250 000 \$ et majorer le contrat accordé à De Sousa (4042077 Canada inc.) à 5 127 339,49 \$

CONTENU**CONTEXTE**

Ce sommaire addenda a pour but d'augmenter les contingences du contrat accordé à De Sousa inc. de 250 000\$ taxes incluses afin de procéder à plus de réparations des dalles de béton des chaussées incluses à ce contrat.

Cette démarche s'avère nécessaire pour s'assurer de l'intégrité structurale de la chaussée, car plusieurs sections des fondations sont complètement manquantes.

Le montant total des contingences supplémentaires sera financé entièrement par le SIVT.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rosie FATA
Ingenieur(e)

514 868-5188

Tél :

Télécop. : 000-0000



(1)

Dossier # : 1184657004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 4 877 339,49 \$ à De Sousa (4042077 Canada inc.) pour les travaux de réfection routière sur diverses rues de l'arrondissement de Ville-Marie ainsi que la construction de saillies et autoriser une dépense de 5 177 339,49 \$ (appel d'offres public VMP-18-014 - 6 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense maximale de 5 177 339, 49 \$ pour la réalisation des travaux de réfection routière de différentes rues de l'arrondissement de Ville-Marie et la construction de saillies (Appel d'offres public VMP-18-014 - 6 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à De Sousa - 4042077 Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total de 4 877 339, 49 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-06-04 12:02

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1184657004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 4 877 339,49 \$ à De Sousa (4042077 Canada inc.) pour les travaux de réfection routière sur diverses rues de l'arrondissement de Ville-Marie ainsi que la construction de saillies et autoriser une dépense de 5 177 339,49 \$ (appel d'offres public VMP-18-014 - 6 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux du présent dossier font partie du programme de réfection routière pour l'année 2018 de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie et du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT)- Direction des Transports - Division de la gestion des actifs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1452 - 20 décembre 2016 - Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux de voirie dans des rues du réseau artériel administratif de la Ville, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal

GDD 1174657001 - CA17 240105 - 14 mars 2017 - D'offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85, de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), au Service des infrastructures de la voirie et des transports, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux relatifs à la réfection de la chaussée, des trottoirs et des bordures sur diverses rues artérielles de l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2017.

GDD 1184657001 - CA18 240110 adoptée le 15 mars 2018 - Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85, de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4) ,au Service des infrastructures de la voirie et des transports, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux relatifs à la réfection de la chaussée, des trottoirs et des bordures sur diverses rues artérielles de l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2018 .

GDD 1174657004- CA17 240 484 adoptée le 15 septembre 2017 - Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85, de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), au Service des infrastructures de la voirie et des transports, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de deux saillies sur l'avenue Des Pins

DESCRIPTION

Ce projet se compose de quatre programmes:
 PRR local 2018 : travaux de planage, pavage et reconstruction de trottoirs là ou requis ;
 PCPR local 2018: travaux de planage, pavage et reconstruction de trottoirs là ou requis ;
 PRR artériel 2018 : travaux de planage, pavage et reconstruction de trottoirs là ou requis,
 travaux de construction de saillies ;
 PRR arrondissement : travaux de planage, pavage et reconstruction de trottoirs là ou
 requis, travaux de reconstruction de ruelles.

Ce projet permettra d'améliorer le réseau routier des rues locales , rues artérielles et ruelles de l'arrondissement de Ville-Marie et d'assurer son maintien à un niveau acceptable pour les années ultérieures.

La liste des rues se trouve en pièce-jointe.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres public VMP-18-014 pour les travaux de réfection routière de différentes rues de l'arrondissement de Ville-Marie a été lancé le 10 mai 2018 par le biais du SÉAO (Système Électronique d'Appels d'Offres).

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 28 mai 2017 à 11 heures.

Sept (7) entreprises se sont procuré les documents de soumission et six (6) entreprises ont déposé des soumissions. L'autre preneurs des cahiers des charges n'ont pas déposé de soumission il y a une firme de génie conseil.

Voici la liste des soumissionnaires ainsi que les montants de leurs soumissions :

Résultat de soumission	(Taxes incluses)		
	Sous total	Contingences (10%)	Total
Construction Bau-Val inc.	5 859 090,91 \$	585 909,09 \$	6 445 000,0
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	5 445 587,01 \$	544 558,69 \$	5 990 145,7
Demix construction	4 962 431,43 \$	496 243,15 \$	5 458 674,5
De Sousa	4 433 944,99 \$	443 394,50 \$	4 877 339,4
Pavages Métropolitain	5 311 254,53 \$	531 125,45 \$	5 842 379,9
Viatek	6 961 605,75 \$	696 160,58 \$	7 657 766,3
Estimation des professionnels à l'interne	4 983 524,55 \$	498 352,46 \$	5 481 877,01
Coût moyen des soumissions reçues			6 045 217,68
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			24%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			2 780 426,83
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			57%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation de l'arrondissement (\$)			-604 537,51
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation de l'arrondissement (%)			-11%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$)			581 335,09
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%)			12%

Toutes les soumissions reçues sont conformes aux documents d'appels d'offres.

Suite à l'analyse des documents des soumissionnaires, le plus bas soumissionnaire conforme est Sousa - 4042077 Canada inc. avec un montant de 4 877 339,49 \$.

L'écart entre l'estimation faite à l'interne par les professionnels de la Division de la voirie et le plus bas soumissionnaire conforme est de moins 11%, ce qui est acceptable.

L'analyse d'admissibilité et de conformité des soumissions a été faite le 29 mai 2018. Ces valides requises ont montré que

- De Sousa - 4042077 Canada inc. ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ;
- De Sousa - 4042077 Canada inc. ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises admissibles aux contrats publics (RENA) ;
- De Sousa - 4042077 Canada inc. a une autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers(AMF) valide ;
- De Sousa - 4042077 Canada inc. et aucun de ses administrateurs, dirigeants ou actionnaires ne fait partie de la liste des personnes qui doivent être déclarées non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle.

Par conséquent, nous recommandons l'octroi du contrat à De Sousa - 4042077 Canada inc., au montant de sa soumission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 4 877 339,49 \$ (incluant les contingences et les taxes pour le contrôle qualitatif des travaux (120 000\$ taxes incluses) ainsi qu'une provision pour le La dépense totale de 5 177 339.49 \$ taxes, contingences et incidences incluses ce qui représente provinciale.

La répartition par programme se trouve dans le tableau suivant :

Programme	Trottoirs	Pavage	Sous total	Contingences	TPS
PRR LOCAL 2018	\$ 298 567,30	\$ 470 890,78	\$ 769 458,08	\$ 76 945,81	\$ 42 320,19
PCPR LOCAL 2018	\$ 47 914,80	\$ 155 078,20	\$ 202 993,00	\$ 20 299,30	\$ 11 164,61
PRR ARTÉRIEL 2018	\$ 1 198 311,29	\$ 1 180 318,36	\$ 2 378 629,65	\$ 237 862,97	\$ 130 824,63
PRR ARRONDISSEMENT	\$ 113 988,20	\$ 329 139,15	\$ 443 127,35	\$ 44 312,73	\$ 24 372,00
SAILLIE DES PINS	\$ 62 234,62	\$ -	\$ 62 234,62	\$ 6 223,46	\$ 3 422,90
Total					

Le PRR local 2018, le PCPR local 2018, le PRR Artériel 2018 et la saillies des Pins seront assumés par l'Arrondissement de Ville-Marie assumera les montants pour le PRR Arrondissement et la réparation

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le contrat n'est pas accordé pour le CA du mois de juin, une partie des travaux risque ne pas être complétée en 2018 et le financement provenant du Service des Infrastructures, de la voirie et des transports risque de ne plus être disponible.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Division des communications de l'arrondissement de Ville-Marie a élaboré une stratégie de communication pour annoncer les travaux et informer les citoyens durant cette période.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier préliminaire est le suivant :
Début travaux du contrat Juillet 2018
Fin des travaux du contrat Novembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévision de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges ou aux instructions aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Samba Oumar ALI)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Sylvain FELTON, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 31 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rosie FATA
Ingénieure

Tél : 514 868-5188
Télécop. : 514 868-3293

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-29

Christian BISSONNETTE
C/D voirie <<arr.>>

Tél : 514-872-5793
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain DUFRESNE
Directeur adjoint

Tél : 514-872-9763
Approuvé le : 2018-05-30

Dossier # : 1184657004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Objet :	Autoriser un budget de contingences supplémentaire de 250 000 \$ et majorer le contrat accordé à De Sousa (4042077 Canada inc.) à 5 127 339,49 \$

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[SIVT_1184657004 - addenda.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Préposé au budget

Tél : (514) 872-4014

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-10-09

Maria BARDINA
Conseiller(ere) budgétaire

Tél : 514 872-2813

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1184657004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Objet :	Accorder un contrat de 4 877 339,49 \$ à De Sousa (4042077 Canada inc.) pour les travaux de réfection routière sur diverses rues de l'arrondissement de Ville-Marie ainsi que la construction de saillies et autoriser une dépense de 5 177 339,49 \$ (appel d'offres public VMP-18-014 - 6 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1184657004 - SIVT.xlsGDD 1184657004-Info compt corpo centre-ville.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Danièle HANDFIELD
Préposé au budget

Co-auteure : Mélanie Beaudoin (Téléphone :
514-872-1054)

Tél : 514-872-9547

Co- auteure
Marie Claude Pierre
Agente Comptable Analyste
514-868-3837

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-04

Maria BARDINA
Conseiller(ère) budgétaire

Tél : 514 872-2563

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1184657004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Objet :	Accorder un contrat de 4 877 339,49 \$ à De Sousa (4042077 Canada inc.) pour les travaux de réfection routière sur diverses rues de l'arrondissement de Ville-Marie ainsi que la construction de saillies et autoriser une dépense de 5 177 339,49 \$ (appel d'offres public VMP-18-014 - 6 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Intervention financière GDD no 1184657004.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Samba Oumar ALI
Conseiller en gestion des ressources
financieres
Ville-Marie, Direction des services
administratifs et du greffe
Tél : (514) 872-2661

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-30

Nathalie N HÉBERT
Conseiller en gestion des ressources
financieres

Tél : 514 872-4567

Division : Ville-Marie, Direction des services
administratifs et du greffe

Arrondissement de Ville-Marie Direction des travaux publics 1455, rue Bercy, 2 ^e étage Montréal, Québec, H2K 2V1		
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

Cahier des charges

Travaux de réfection routière de différentes rues de l'arrondissement de Ville-Marie

Appel d'offres public n° VMP-18-014

Rosie Fata, ing. OIQ#143872
Chargée de projet, Ville de Montréal

Le 9 mai 2018

Révision N°	Date	Description	Préparé par :
00	2018-05-09	Pour soumission	Rosie Fata, ing.

Arrondissement de Ville-Marie Direction des travaux publics 1455, rue Bercy, 2 ^e étage Montréal, Québec, H2K 2V1	AVIS D'APPEL D'OFFRES	Appel d'offres public N° VMP-18-014 Exécution de travaux
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------	----------------------------------------------------------------

Arrondissement de Ville-Marie

Direction des travaux publics

Des Soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant 11 H 00, à la date ci-dessous, au comptoir Accès Ville-Marie situé au 800, boulevard De Maisonneuve Est, 17^e étage, Montréal, H2L4L8, pour :

- Catégorie :** Travaux
- Appel d'offres :** VMP-18-014
- Descriptif :** **Travaux de réfection routière de différentes rues de l'arrondissement de Ville-Marie**
- Date d'ouverture :** 28 mai 2018
- Dépôt de garantie :** 10 % de la valeur de la Soumission
- Renseignements :** Pour toute question, s'adresser à :
Vm-appeldoffres@ville.montreal.qc.ca
- Documents :** Les documents relatifs à cet Appel d'offres seront disponibles à compter 10 mai 2018 sur le SEAO.
- Visite supervisée des lieux :** N/A. ou Oui, obligatoire :

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de Soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO. Chaque Soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du Cahier des charges.

Les Soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux de l'Arrondissement de Ville-Marie, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des Soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les Soumissionnaires.

Montréal, le 10 mai 2018

Le secrétaire d'arrondissement
Me Domenico Zambito
Arrondissement de Ville-Marie

Arrondissement de Ville-Marie
Direction des travaux publics
1455, rue Bercy, 2^e étage
Montréal, Québec, H2K 2V1

BUREAU DE
L'INSPECTEUR
GÉNÉRAL DE LA
VILLE DE
MONTRÉAL

Appel d'offres public
N° VMP-18-014
Exécution de travaux

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Le mandat du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal est de surveiller les processus de passation des contrats et l'exécution de ceux-ci par la Ville de Montréal ou une personne morale qui lui est liée, de façon à prévenir les manquements à l'intégrité et de favoriser le respect des dispositions légales et des exigences de la Ville en matière d'octroi et d'exécution des contrats.

**Faites une différence en signalant au Bureau de l'inspecteur général
une irrégularité en matière contractuelle ou un manquement à
l'éthique.**

Par formulaire en ligne

www.bigmtl.ca/signalement-denonciation/formulaire-de-denonciation/

Par courriel

big@bigmtl.ca

Par téléphone

514 280-2800

Par télécopieur

514 280-2877

Par la poste ou en personne

1550, rue Metcalfe
Bureau 1200, 12^e étage
Montréal (Québec) H3A 1X6

Visitez le site web pour plus d'informations

www.bigmtl.ca/

Arrondissement de Ville-Marie Direction des travaux publics 1455, rue Bercy, 2 ^e étage Montréal, Québec, H2K 2V1	AVIS DE DÉSISTEMENT	Appel d'offres public N° VMP-18-014 Exécution de travaux
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------	----------------------------------------------------------------

Numéro d'Appel d'offres : VMP-18-014

Titre de l'Appel d'offres : **Travaux de réfection routière de différentes rues de l'arrondissement de Ville-Marie**

Si vous ne prévoyez pas répondre à cet Appel d'offres, nous apprécierions connaître les motifs de votre désistement. À cette fin, veuillez remplir le présent formulaire, le signer et le retourner le plus tôt possible à l'adresse suivante courriel:

Vm-appeldoffres@Ville.montreal.qc.ca

Motifs de désistement	✓	Commentaires
Cahier des charges <ul style="list-style-type: none"> Le devis technique est trop spécialisé. 	<input type="checkbox"/>	
Délai de Soumission et d'octroi <ul style="list-style-type: none"> Les délais de la Soumission sont insuffisants. La période de Soumission ne convient pas au Fournisseur. Longs délais d'octroi de la part de la Ville. 	<input type="checkbox"/>	
Produit ou service <ul style="list-style-type: none"> Le Fournisseur est sous-traitant ou fournit des prix en sous-traitance Produit ou service non offert. Spécifications demandées non rencontrées. 	<input type="checkbox"/>	
Délai de livraison <ul style="list-style-type: none"> Délais de livraison hors d'atteinte. Les fournisseurs ne peuvent pas nous garantir la livraison au moment voulu. 	<input type="checkbox"/>	
Carnet de commandes <ul style="list-style-type: none"> Le carnet des commandes du Fournisseur est complet présentement. 	<input type="checkbox"/>	
Garanties <ul style="list-style-type: none"> Garantie de Soumission ou d'exécution trop élevée. Difficulté à obtenir la garantie requise. 	<input type="checkbox"/>	
Autres	<input type="checkbox"/>	

(Nom de l'entreprise)

(Signature du représentant de l'entreprise)

(Date)

Arrondissement de Ville-Marie Direction des travaux publics 1455, rue Bercy, 2 ^e étage Montréal, Québec, H2K 2V1	TABLE DES MATIÈRES	Appel d'offres public N° VMP-18-014 Exécution de travaux
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------	----------------------------------------------------------------

Table des matières

	PAGE
AVIS D'APPELS D'OFFRES	ii
BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL DE LA VILLE DE MONTRÉAL	iii
AVIS DE DÉSISTEMENT	iv
	NOMBRE TOTAL DE PAGES
SECTION I – INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES.....	18
SECTION II – CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES (122 PAGES)	
SECTION III – CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES SPÉCIALES.....	12
SECTION IV – FORMULAIRE DE SOUMISSION	7
SECTION V – DOCUMENTS NORMALISÉS	1030
SECTION VI – ANNEXES	9
1. Liste de rappel des documents à joindre à la Soumission	
2. Liste d'appareils du soumissionnaire	
3. Gabarit d'étiquette de retour	
SECTION VII – DEVIS TECHNIQUES.....	98

<p>Arrondissement de Ville-Marie Direction des travaux publics 1455, rue Bercy, 2^e étage Montréal, Québec, H2K 2V1</p>	<p>SECTION I INSTRUCTIONS AUX SOUSSIONNAIRES</p>	<p>Appel d'offres public N° VMP-18-014 Exécution de travaux</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------

SECTION I

INSTRUCTIONS AUX SOUSSIONNAIRES

Section à NE PAS retourner

Arrondissement de Ville-Marie Direction des travaux publics 1455, rue Bercy, 2 ^e étage Montréal, Québec, H2K 2V1	SECTION I INSTRUCTIONS AUX SOUSSIONNAIRES	Appel d'offres public N° VMP-18-014 Exécution de travaux
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------

Table des matières

1. Définitions.....	3
2. Conditions relatives à la préparation de la Soumission.....	3
2.1 Obtention du Cahier des charges	3
2.2 Frais de Soumission.....	3
2.3 Examen du Cahier des charges et visites des lieux.....	3
2.4 Modifications et communications relatives à l'Appel d'offres	5
2.5 Présentation de la Soumission.....	5
2.6 Signature de la Soumission	6
2.7 Envoi et réception des Soumissions	7
2.8 Avis de désistement	7
2.9 Documents de garantie à fournir avec la Soumission	7
2.10 Remise des garanties	8
2.11 Conditions d'admissibilité	9
2.12 Politique de gestion contractuelle	11
2.13 Participation à l'élaboration des documents d'Appel d'offres	11
3. Conditions relatives à la Soumission	12
3.1 Acceptation des Soumissions	12
3.2 Soumission présentée par un consortium	13
3.3 Évaluation de l'Adjudicataire et aptitude à Soumissionner	13
3.4 Renseignements et documents supplémentaires	13
3.5 Retrait ou modification des Soumissions	14
3.6 Propriété des documents	14
3.7 Absence de Contrat	14
3.8 Prix unitaires et forfaitaires.....	14
3.9 Contrat à prix forfaitaire.....	16
3.10 Formation obligatoire	16
4. Condition de conformité des Soumissions.....	17
4.1 Clauses de rejet automatique	17
5. Durée de validité des Soumissions	17
6. Analyse des Soumissions.....	17
7. Confidentialité des Soumissions	18

Arrondissement de Ville-Marie Direction des travaux publics 1455, rue Bercy, 2 ^e étage Montréal, Québec, H2K 2V1	SECTION I INSTRUCTIONS AUX SOUSSIONNAIRES	Appel d'offres public N° VMP-18-014 Exécution de travaux
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------

1. Définitions

Veillez vous référer à l'article 1 du cahier des clauses administratives générales (CCAG).

2. Conditions relatives à la préparation de la Soumission

2.1 Obtention du Cahier des charges

Le Soumissionnaire doit se procurer le Cahier des charges sur le SEAO, en acquittant les frais exigés, s'il en est. Personne d'autre n'est autorisé à agir au nom ou pour le compte de la Ville pour délivrer ces documents. À défaut pour un Soumissionnaire de s'être procuré lui-même le Cahier des charges via le SEAO, sa Soumission est rejetée. Le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) du Soumissionnaire figurant sur la Soumission doit être le même que celui fourni pour se procurer le Cahier des charges sur le SEAO.

2.2 Frais de Soumission

2.2.1 Le Soumissionnaire n'a droit à aucun dédommagement pour les frais encourus pour l'obtention du Cahier des charges, la préparation et la présentation de sa Soumission ou pour la fourniture de renseignements ou de documents complémentaires demandés par le Responsable de l'Appel d'offres, sous réserve de l'article 2.2.2.

2.2.2 Lorsque la décision de ne pas donner suite à un Appel d'offres public est prise postérieurement à l'ouverture des Soumissions ou dans le cas où un système de pondération et d'évaluation des offres est prévu, postérieurement à l'évaluation des offres, le Soumissionnaire qui aurait été déclaré l'Adjudicataire reçoit, à titre de compensation et de règlement final pour les dépenses effectuées :

- a) pour une Soumission dont le montant est $\geq 500\ 000\ \$$ et $< 1\ 000\ 000\ \$$: un montant de 2 000 \$ (non taxable) ;
- b) pour une Soumission dont le montant est $\geq 1\ 000\ 000\ \$$: un montant de 5 000 \$ (non taxable).

2.2.3 Si la cause d'annulation découle d'une infraction liée à l'application de la politique de gestion contractuelle ou si le processus d'octroi de contrat est annulé par le bureau de l'inspecteur général conformément à la charte de la Ville, aucun dédommagement ne sera accordé.

2.3 Examen du Cahier des charges et visites des lieux

2.3.1 Afin d'établir l'étendue des obligations auxquelles il s'engage dans le Contrat et des risques inhérents aux travaux qu'il doit exécuter, le Soumissionnaire doit notamment :

- a) étudier soigneusement le Cahier des charges ainsi que tout autre écrit ou toute Norme auxquels la Ville réfère dans ce dernier;

Arrondissement de Ville-Marie Direction des travaux publics 1455, rue Bercy, 2 ^e étage Montréal, Québec, H2K 2V1	SECTION I INSTRUCTIONS AUX SOUSSIONNAIRES	Appel d'offres public N° VMP-18-014 Exécution de travaux
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------

- b) vérifier les lieux accessibles au public où les travaux doivent être exécutés ou, lorsque ces lieux ne sont pas accessibles au public, prendre rendez-vous auprès du Responsable de l'Appel d'offres pour les vérifier;
- c) faire un examen complet de la nature et de l'état des lieux où les travaux doivent être exécutés et à proximité de ceux-ci, notamment des bâtiments, des constructions et des ouvrages souterrains accessibles et indiqués sur les plans;
- d) recueillir et vérifier tous les éléments et renseignements pertinents à l'exécution des travaux, notamment auprès des entreprises propriétaires des Réseaux techniques urbains (RTU);
- e) évaluer les conditions générales de travail, d'entreposage et d'accès aux lieux.

2.3.2 Tous les renseignements fournis relativement aux structures et aux Réseaux techniques urbains (RTU) existants le sont à titre d'information seulement à des fins de Soumission et non de construction. Leur position est approximative.

2.3.3 Le Soumissionnaire doit inclure aux articles appropriés de la section C) *Bordereau de Soumission* du Formulaire de Soumission tous les coûts liés aux Réseaux techniques urbains (RTU) et occasionnés par leur présence.

2.3.4 Le Soumissionnaire doit, de plus, signaler à la Ville sans délai toute erreur, omission ou inexactitude dans le Cahier des charges, qu'il décèle ou qu'il aurait dû déceler, compte tenu de son expérience ou de son expertise.

2.3.5 Visite supervisée des lieux

Le statut de la visite indiquée d'un X dans l'encadré s'applique au présent Appel d'offres.

- Aucune visite supervisée des lieux par la Ville n'est prévue pour cet Appel d'offres.
- La visite supervisée des lieux est obligatoire sous peine de rejet de la Soumission. Le Soumissionnaire doit prendre rendez-vous selon les modalités suivantes :

- Dates des visites : au inclusivement;
- Horaire : ;
- Date limite pour prendre rendez-vous : ;
- Prendre rendez-vous aux coordonnées suivantes : .

Le Soumissionnaire doit avoir pris connaissance du Cahier des charges avant la visite. La personne qui fait visiter le Soumissionnaire n'est en aucun cas autorisée à répondre aux questions afin d'expliquer la portée des travaux ou les contraintes relatives au projet. Toute question doit être posée selon les modalités prévues à la section 2.4 Modifications et communications relatives à l'Appel d'offres.

Arrondissement de Ville-Marie Direction des travaux publics 1455, rue Bercy, 2 ^e étage Montréal, Québec, H2K 2V1	SECTION I INSTRUCTIONS AUX SOUSSIONNAIRES	Appel d'offres public N° VMP-18-014 Exécution de travaux
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------

2.4 Modifications et communications relatives à l'Appel d'offres

- 2.4.1 S'il y a lieu d'expliquer ou de modifier l'Appel d'offres, la Ville émettra un Addenda, en français.
- 2.4.2 En déposant une Soumission, son signataire atteste avoir reçu tous les Addendas publiés par la Ville sur le système SEAO.
- 2.4.3 Aucun renseignement relatif à l'Appel d'offres n'est opposable à la Ville, à moins d'avoir été fourni au moyen d'un Addenda.
- 2.4.4 Toute question concernant le Cahier des charges susceptible d'avoir une incidence sur le prix des Soumissions doit être soumise par écrit à l'adresse courriel indiquée à l'article 2.4.5 ci-dessous, au moins 10 Jours calendrier avant l'ouverture des Soumissions.
- 2.4.5 Les Soumissionnaires sont priés de noter que toutes les questions (techniques, administratives ou de toute autre nature) concernant le Cahier des charges doivent être soumises par écrit, selon les délais prévus, au Responsable de l'Appel d'offres à l'adresse courriel suivante :
- Nom du Responsable de l'Appel d'offres :
Domenico Zambito, secrétaire d'arrondissement
 - Adresse courriel :
Vm-appeldoffres@ville.montreal.qc.ca
- 2.4.6 Toute question ou communication concernant le comportement du Responsable de l'Appel d'offres ou l'intégrité du processus d'octroi du Contrat doit être adressée au bureau de l'inspecteur général ou au contrôleur général de la Ville.

2.5 Présentation de la Soumission

Le Soumissionnaire doit présenter sa Soumission, sous pli cacheté, comme suit :

- 2.5.1 La Soumission doit être complétée sur le Formulaire de Soumission de la Ville.
- 2.5.2 La Soumission doit contenir toutes les informations demandées par la Ville, présentées selon les exigences de la Ville. La Soumission ne doit contenir aucune autre condition que celles stipulées par la Ville et, le cas échéant, toute telle condition sera réputée non écrite.
- 2.5.3 Soumissions avec Contrat à prix unitaires

Le Soumissionnaire doit compléter chaque élément de la section C) *Bordereau de Soumission* du Formulaire de Soumission, étant entendu que si le Soumissionnaire omet d'indiquer un prix unitaire, la Ville peut le reconstituer conformément à l'article 3.8.2.1.1. Si le Soumissionnaire omet d'indiquer un prix unitaire et qu'il est impossible de

Arrondissement de Ville-Marie Direction des travaux publics 1455, rue Bercy, 2 ^e étage Montréal, Québec, H2K 2V1	SECTION I INSTRUCTIONS AUX SOUSSIONNAIRES	Appel d'offres public N° VMP-18-014 Exécution de travaux
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------

le reconstituer, sa Soumission est automatiquement déclarée non conforme, sans possibilité de remédier au défaut.

2.5.4 Toute rature faite sur le Formulaire de Soumission doit être paraphée par le signataire de la Soumission.

2.5.5 Les exemplaires de la Soumission requis sont les suivants :

2.5.5.1 Un (1) exemplaire papier réputé être l'original, non relié;

2.5.5.2 Deux (2) copies papier de l'original, non reliées, portant la mention « copie »;

2.5.5.3 Une (1) copie électronique non verrouillée des originaux papier en format PDF et une (1) copie de la section C) *Bordereau de Soumission* du Formulaire de Soumission en format Excel, le tout déposé sur CD-ROM ou sur une clé USB et placé dans l'enveloppe de Soumission.

La clé USB ou le CD-ROM doit être clairement identifié(e) au nom du Soumissionnaire avec le N° de l'Appel d'offres (SEAO). En cas de divergence entre le document papier et le document électronique, le document papier réputé être l'original a préséance.

2.5.6 Au moment de compléter le Formulaire de Soumission, le Soumissionnaire :

- dont l'entreprise est constituée au Québec,
- dont l'entreprise n'est pas constituée au Québec, mais y exerce une activité, incluant l'exploitation d'une entreprise,
- qui a son domicile au Québec,

doit y inscrire le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) ainsi que le nom de l'entreprise, tel qu'inscrit au Registraire des entreprises du Québec (REQ).

2.5.7 Le Soumissionnaire doit indiquer dans sa Soumission l'adresse de l'établissement où tous les avis et procédures en rapport avec le Contrat pourront lui être adressés, livrés ou signifiés. En l'absence de cette indication, le Soumissionnaire élit domicile au Greffe de la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal.

2.5.8 Tous les sous-traitants assujettis au Bureau des Soumissions déposées du Québec (B.S.D.Q.) doivent prendre note que leur Soumission doit être accessible par la Ville lors de son dépôt au B.S.D.Q..

2.6 Signature de la Soumission

Le Formulaire de Soumission doit être dûment signé. Le signataire du Formulaire de Soumission est réputé être dûment autorisé à signer la Soumission.

Arrondissement de Ville-Marie Direction des travaux publics 1455, rue Bercy, 2 ^e étage Montréal, Québec, H2K 2V1	SECTION I INSTRUCTIONS AUX SOUSSIONNAIRES	Appel d'offres public N° VMP-18-014 Exécution de travaux
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------

2.7 Envoi et réception des Soumissions

Quel que soit le mode d'expédition que le Soumissionnaire choisit d'adopter, toute Soumission doit, pour être valablement reçue, se trouver physiquement sous pli cacheté, au lieu désigné, à la date et à l'heure indiquées dans l'avis public. L'horodateur qui se trouve dans le lieu désigné fait foi de la date et de l'heure de réception de la Soumission.

Le Soumissionnaire doit utiliser l'étiquette de la Ville, disponible en annexe du présent Cahier des charges, et l'apposer sur son enveloppe de retour.

2.8 Avis de désistement

Afin de permettre à la Ville de connaître les raisons ayant mené une entreprise à ne pas présenter une Soumission après avoir commandé le Cahier des charges via le SEAO, celle-ci doit remplir et signer l'avis de désistement joint au Cahier des charges et le retourner à la Ville.

L'entreprise qui retire sa Soumission sans en présenter une autre au plus tard à la date et à l'heure limites fixées pour la réception des Soumissions doit également remplir et signer l'avis de désistement joint au Cahier des charges et le retourner à la Ville.

2.9 Documents de garantie à fournir avec la Soumission

2.9.1 Garantie de Soumission

Le Soumissionnaire doit joindre à sa Soumission une garantie de Soumission qui doit être d'un montant équivalant à au moins 10 % du montant total de la Soumission, incluant les taxes et les Contingences.

2.9.1.1 Pour les Appels d'offres dont le total de la Soumission incluant les taxes et les Contingences est inférieur à 500 000 \$:

La garantie doit être fournie suivant l'une ou l'autre des modalités suivantes :

- a) par un chèque visé fait à l'ordre de la Ville de Montréal et tiré sur une institution financière autorisée à faire affaire au Québec et encaissable dans la Ville de Montréal;
- b) par un cautionnement de Soumission qui inclut une lettre d'engagement à émettre un cautionnement d'exécution et un cautionnement pour gages, matériaux et services tel que prescrit à l'annexe B du CCAG et valide pour la durée de validité de la Soumission et émis par une compagnie d'assurances détenant un permis d'assureur délivré par l'Autorité des marchés financiers et l'autorisation à exercer l'activité d'assurance cautionnement au sens du Règlement d'application de la Loi sur les assurances (chapitre A-32, r.1) dûment autorisée à faire affaire au Canada et ayant un établissement au Québec;
- c) par une lettre de garantie bancaire irrévocable, inconditionnelle et payable à première demande nonobstant tout litige, conforme à l'annexe C du CCAG et émise par une institution financière faisant affaire au Québec et encaissable dans la Ville de Montréal.

Arrondissement de Ville-Marie Direction des travaux publics 1455, rue Bercy, 2 ^e étage Montréal, Québec, H2K 2V1	SECTION I INSTRUCTIONS AUX SOUSSIONNAIRES	Appel d'offres public N° VMP-18-014 Exécution de travaux
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------

2.9.1.2 Pour les Appels d'offres dont le total de la Soumission incluant les taxes et les Contingences est supérieur ou égal à 500 000 \$:

La garantie doit être fournie par un cautionnement de Soumission qui inclut une lettre d'engagement à émettre un cautionnement d'exécution et un cautionnement pour gages, matériaux et services tel que prescrit à l'annexe B du CCAG et valide pour la durée de validité de la Soumission et émis par une compagnie d'assurances détenant un permis d'assureur délivré par l'Autorité des marchés financiers et l'autorisation à exercer l'activité d'assurance cautionnement au sens du Règlement d'application de la Loi sur les assurances (chapitre A-32, r.1) dûment autorisée à faire affaire au Canada et ayant un établissement au Québec.

2.9.1.3 Lettre d'intention d'assurer un Soumissionnaire :

Le Soumissionnaire doit joindre à sa Soumission l'annexe H *Lettre d'intention d'assurer un Soumissionnaire* du CCAG, complétée et dûment signée par la compagnie d'assurances avec laquelle il souhaite faire affaire. Pour être valide, la lettre doit couvrir la même durée de validité que la Soumission, et la compagnie d'assurances doit détenir un permis d'assureur délivré par l'Autorité des marchés financiers et l'autorisation à exercer l'activité d'assurance au sens du Règlement d'application de la Loi sur les assurances (chapitre A-32, r.1) dûment autorisée à faire affaire au Canada et ayant un établissement au Québec (article 3.1.2 du CCAG).

2.9.2 Défaut

2.9.2.1 Après l'ouverture des Soumissions et avant l'octroi du Contrat, le Soumissionnaire est réputé en défaut :

- a) s'il modifie ou retire sa Soumission; ou
- b) s'il refuse, néglige ou est incapable de fournir les documents, les renseignements requis dans le Cahier des charges ou les précisions demandées par le Responsable de l'Appel d'offres.

2.9.2.2 Dans les cas mentionnés à l'article 2.9.2.1, le Responsable de l'Appel d'offres précise à la caution, le cas échéant, la nature du défaut reproché au Soumissionnaire.

2.9.2.3 Le Soumissionnaire réputé en défaut au sens de l'article 2.9.2.1 est responsable envers la Ville de la différence entre le montant de sa Soumission et le montant du Contrat accordé à tout autre Soumissionnaire, y compris tous les dommages consécutifs à son défaut, tandis que la responsabilité financière de la caution est limitée au montant mentionné dans le cautionnement de Soumission.

2.10 Remise des garanties

2.10.1 Après l'octroi du Contrat, à l'exception de celles fournies sous forme de cautionnement, les garanties de Soumission seront remises sans intérêt aux Soumissionnaires dont les Soumissions n'auront pas été retenues.

Arrondissement de Ville-Marie Direction des travaux publics 1455, rue Bercy, 2 ^e étage Montréal, Québec, H2K 2V1	SECTION I INSTRUCTIONS AUX SOUSSIONNAIRES	Appel d'offres public N° VMP-18-014 Exécution de travaux
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------

2.10.2 Si la garantie d'exécution de l'Adjudicataire est fournie sous la forme d'un chèque visé, la Ville l'encaissera après l'octroi du Contrat. Le remboursement de la garantie s'effectuera selon les modalités prévues à l'article 5.6.3. Paiements : décompte final.

2.11 Conditions d'admissibilité

Le Soumissionnaire doit se conformer à toutes les exigences d'admissibilité suivantes afin que sa Soumission soit recevable.

2.11.1 Autorisation à contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers

La situation marquée d'un X dans l'encadré s'applique au Contrat découlant du présent Appel d'offres.

- L'autorisation à contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers n'est pas requise.

OU

- Contrat visé par le décret 796-2014 du 10 septembre 2014 (entré en vigueur le 24 octobre 2014)

Si le Contrat visé par le présent Appel d'offres comporte une dépense égale ou supérieure à 5 M\$ et a pour objet des travaux de construction :

Le Soumissionnaire doit, à la date de dépôt de sa Soumission, détenir une autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers, faute de quoi sa Soumission sera automatiquement rejetée. Cependant, pour faciliter une telle vérification par la Ville, il doit joindre une copie de son autorisation à sa Soumission ou joindre l'accusé de réception de l'Autorité des marchés financiers confirmant que sa demande de renouvellement a été reçue et acceptée au moins 90 jours avant la fin de l'échéance.

Toute entreprise partie à un sous-Contrat rattaché directement ou indirectement au Contrat visé par le présent Appel d'offres et dont le montant est égal ou supérieur au seuil déterminé par le gouvernement doit également posséder une autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers.

OU

- Contrat visé par le décret 1049-2013 du 23 octobre 2013 (entré en vigueur le 23 octobre 2013)

Si le Contrat visé par le présent Appel d'offres comporte une dépense égale ou supérieure à 100 000 \$ et a pour objet des travaux de construction, de reconstruction, de démolition, de réparation ou de rénovation en matière de voirie, d'aqueduc ou d'égout.

Conformément au décret 1049-2013 du 23 octobre 2013, le chapitre V.2 de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) s'applique au Contrat découlant du présent Appel d'offres.

Arrondissement de Ville-Marie Direction des travaux publics 1455, rue Bercy, 2 ^e étage Montréal, Québec, H2K 2V1	SECTION I INSTRUCTIONS AUX SOUSSIONNAIRES	Appel d'offres public N° VMP-18-014 Exécution de travaux
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------

Le Soumissionnaire doit, à la date de dépôt de sa Soumission, détenir une autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers, faute de quoi sa Soumission sera automatiquement rejetée. Pour faciliter une telle vérification par la Ville, il joint une copie de son autorisation à sa Soumission ou joint l'accusé de réception de l'Autorité des marchés financiers confirmant que sa demande de renouvellement a été reçue et acceptée au moins 90 jours avant la fin de l'échéance.

Toute entreprise partie à un sous-contrat rattaché directement ou indirectement au Contrat visé par le présent Appel d'offres pour des travaux de même nature et dont le montant est égal ou supérieur à 25 000 \$ doit également posséder une autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers.

Toute entreprise partie à un sous-contrat d'approvisionnement en enrobés bitumineux ou à un sous-contrat de services reliés à la construction, à la reconstruction, à la démolition, à la réparation ou à la rénovation en matière de voirie, d'aqueduc ou d'égout qui comporte une dépense égale ou supérieure à 25 000 \$ et qui est rattaché directement ou indirectement au Contrat visé par le présent Appel d'offres doit également posséder une autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (décret 795-2014).

OU

Contrat visé par le décret 795-2014 du 10 septembre 2014 (entré en vigueur le 24 septembre 2014)

Si le Contrat visé par le présent Appel d'offres comporte une dépense égale ou supérieure à 100 000 \$ et a pour objet :

- a) l'approvisionnement en enrobés bitumineux;
- b) des services reliés à la construction, la reconstruction, la démolition, la réparation ou la rénovation en matière de voirie, aqueduc ou égout.

Conformément au décret 795-2014 du 10 septembre 2014, le chapitre V.2 de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) s'applique au Contrat découlant du présent Appel d'offres.

Le Soumissionnaire doit, à la date de dépôt de sa Soumission, détenir une autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers, faute de quoi sa Soumission sera automatiquement rejetée. Cependant, pour faciliter une telle vérification par la Ville, il doit joindre une copie de son autorisation à sa Soumission ou joindre l'accusé de réception de l'Autorité des marchés financiers confirmant que sa demande de renouvellement a été reçue et acceptée au moins 90 jours avant la fin de l'échéance.

Toute entreprise partie à un sous-contrat de services relié à la construction, à la reconstruction, à la démolition, à la réparation ou à la rénovation en matière de voirie, d'aqueduc ou d'égout ou à un sous-contrat d'approvisionnement en enrobés bitumineux, rattaché directement ou indirectement au Contrat visé par le présent Appel d'offres et dont le montant est égal ou supérieur à 25 000 \$ doit également posséder une autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers.

Arrondissement de Ville-Marie Direction des travaux publics 1455, rue Bercy, 2 ^e étage Montréal, Québec, H2K 2V1	SECTION I INSTRUCTIONS AUX SOUSSIONNAIRES	Appel d'offres public N° VMP-18-014 Exécution de travaux
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------

2.11.2 Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)

Le Soumissionnaire inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (ci-après nommé RENA) ne peut présenter une Soumission.

Lorsque le Soumissionnaire qui, dans le cadre de l'exécution du Contrat avec la Ville, conclut un sous-contrat rattaché directement au Contrat avec un Sous-traitant inscrit au RENA, la Ville se réserve le droit d'invoquer le défaut de celui-ci.

2.11.3 Licence de la Régie du bâtiment du Québec

Le Soumissionnaire doit détenir, à la date d'ouverture des Soumissions, une licence d'entrepreneur appropriée, valide, non restreinte aux fins de l'obtention d'un Contrat public et émise par la Régie du bâtiment du Québec, faute de quoi sa Soumission sera automatiquement rejetée. Pour faciliter une telle vérification par la Ville, il joint une copie de cette licence à sa Soumission.

2.11.4 Attestation de Revenu Québec

Le Soumissionnaire doit détenir, à la date de dépôt de sa Soumission, une attestation valide délivrée par Revenu Québec avant la date limite fixée pour le dépôt des Soumissions, selon laquelle il a produit les déclarations et rapports requis par les lois fiscales et il n'a pas de compte payable en souffrance à l'endroit du ministre du Revenu, faute de quoi sa Soumission sera automatiquement rejetée. Pour permettre une telle vérification par la Ville, il doit joindre une copie de cette attestation à sa Soumission.

Si l'adjudication du Contrat survient après la période de validité de l'attestation jointe à la Soumission du plus bas Soumissionnaire conforme, ce dernier devra produire une attestation valide avant l'octroi du Contrat.

Tout Soumissionnaire n'ayant pas un établissement au Québec ou qui n'y exerce aucune activité ou qui n'y exploite pas une entreprise doit, en lieu et place d'une telle attestation, remplir et signer l'annexe D *Absence d'établissement au Québec* et la présenter avec sa Soumission lorsqu'un accord de libéralisation des marchés conclu par le gouvernement du Québec est applicable.

2.12 Politique de gestion contractuelle

En déposant une Soumission, son signataire fait toutes les affirmations solennelles contenues à la Politique de gestion contractuelle (jointe à l'annexe E du CCAG) adoptée par la Ville en vertu de la Loi sur les cités et villes et souscrit à tous les engagements qui y sont prévus.

Le Soumissionnaire doit prendre note que :

"En vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires)."

Arrondissement de Ville-Marie Direction des travaux publics 1455, rue Bercy, 2 ^e étage Montréal, Québec, H2K 2V1	SECTION I INSTRUCTIONS AUX SOUSSIONNAIRES	Appel d'offres public N° VMP-18-014 Exécution de travaux
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------

2.13 Participation à l'élaboration des documents d'Appel d'offres

- 2.13.1 En déposant une Soumission, son signataire affirme solennellement qu'à sa connaissance personnelle et après une vérification sérieuse,
1. ni le Soumissionnaire, un de ses administrateurs ou un de ses actionnaires possédant au moins 10 % des actions votantes dans le cas d'une corporation ou, dans le cas d'une société, un associé, ou une personne qui était à l'emploi du Soumissionnaire dans les 6 mois précédant l'Appel d'offres, un de ses Sous-traitants ou consultants,
 2. ni une entreprise qui lui est liée ou un de ses administrateurs, ou une personne qui était à l'emploi de l'entreprise liée dans les 6 mois précédant l'Appel d'offres, un de ses Sous-traitants ou consultants, n'ont accompagné la Ville dans l'élaboration du présent Appel d'offres.
- 2.13.2 Malgré l'article 3.1.2 et sous réserve de l'article 2.13.4, si l'une ou l'autre des personnes mentionnées à l'article 2.13.1 a accompagné la Ville dans l'élaboration de l'Appel d'offres, dans le délai y étant prévu, la Soumission est déclarée non-conforme et rejetée.
- 2.13.3 Pour plus de précisions, le fait, pour toute personne, d'avoir préparé ou produit, pour la Ville, un document ou une partie de celui-ci ayant servi à rédiger le présent Cahier des charges constitue un accompagnement dans l'élaboration du présent Appel d'offres.
- 2.13.4 Cependant, ne constitue pas un accompagnement prohibé le fait, pour toute personne, d'avoir préparé ou produit, pour la Ville, un document ou une partie de celui-ci ayant servi à rédiger le présent Cahier des charges, mais explicitement mis à la disposition de tout Soumissionnaire éventuel.
- 2.13.5 La Ville peut résilier le Contrat conclu avec l'Adjudicataire s'il est découvert pendant l'exécution de celui-ci que son affirmation solennelle à titre de Soumissionnaire était inexacte ou bien qu'il ne respecte pas les engagements prévus à l'article 2.13.1 (un accompagnement prohibé). Dans une telle éventualité, l'Adjudicataire est responsable de payer à la Ville la différence en argent entre le montant de la Soumission qu'il a présentée et le montant du Contrat que la Ville a conclu avec une autre personne pour compléter le Contrat, y compris tous les dommages résultant d'une telle résiliation.

3. Conditions relatives à la Soumission

3.1 Acceptation des Soumissions

- 3.1.1 La Ville n'est tenue d'accepter aucune Soumission.
- 3.1.2 À moins d'un défaut mentionné à l'article 4.1, la Ville peut, s'il est de son intérêt, passer outre à tout vice ou défaut mineur que peut contenir la Soumission et permettre, à sa discrétion, à tout Soumissionnaire de corriger sa Soumission dans la mesure où cette correction n'affecte pas le prix de sa Soumission, sous réserve de ce qui est prévu à l'article 3.8.2.1.1.

Arrondissement de Ville-Marie Direction des travaux publics 1455, rue Bercy, 2 ^e étage Montréal, Québec, H2K 2V1	SECTION I INSTRUCTIONS AUX SOUSSIONNAIRES	Appel d'offres public N° VMP-18-014 Exécution de travaux
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------

- 3.1.3 La Ville n'est pas tenue de motiver l'acceptation ou le rejet d'une Soumission.
- 3.1.4 Le Soumissionnaire doit remédier à tel défaut et doit corriger à la satisfaction de la Ville dans un délai de cinq (5) Jours ouvrables d'une telle demande ou dans tout autre délai indiqué par la Ville, à défaut de quoi la Soumission peut être jugée non conforme et rejetée. Ces corrections ne peuvent modifier le prix de la Soumission.
- 3.1.5 Le Soumissionnaire ne peut tirer avantage du fait qu'il n'a pas respecté une exigence des documents contractuels ou qu'il a négligé d'apporter, à la satisfaction de la Ville, une correction demandée pour se retirer ou se démettre de sa Soumission.

3.2 Soumission présentée par un consortium

La formation de consortium est interdite.

3.3 Évaluation de l'Adjudicataire et aptitude à Soumissionner

- 3.3.1 La Ville se réserve la possibilité de refuser toute Soumission d'un Entrepreneur ou d'un Fournisseur, qui, au cours des deux (2) années précédant la date d'ouverture des Soumissions, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant de la part de la Ville ou dont l'un de ses Sous-traitants, le cas échéant, a fait l'objet d'une telle évaluation durant la même période.

Si une telle évaluation de rendement insatisfaisant survient à l'égard de l'Entrepreneur ou de l'un de ses Sous-traitants, le cas échéant, après l'adjudication du Contrat, la Ville se réserve le droit, à sa seule discrétion, de résilier le Contrat.

La Ville se réserve également le droit, à sa seule discrétion, de résilier le Contrat dans le cas où l'identité d'un Sous-traitant de l'Entrepreneur lui est communiquée après l'adjudication du Contrat et que ce Sous-traitant a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant par la Ville au cours des deux (2) années précédant la date de son sous-contrat.

La liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant est rendue publique sur le site Internet de la Ville. Cette liste comprend également les entrepreneurs.

3.4 Renseignements et documents supplémentaires

- 3.4.1 Le Responsable de l'Appel d'offres peut, après l'ouverture des Soumissions, requérir du Soumissionnaire tout document lui permettant de vérifier l'identité de ce dernier ainsi que toute information supplémentaire lui permettant d'évaluer ladite Soumission. Il peut aussi demander des informations additionnelles sur les prix soumis pour permettre la bonne compréhension de l'offre. Toutefois, ces informations ne modifient en rien le Formulaire de Soumission, lequel prévaut en tout temps.
- 3.4.2 Le Soumissionnaire doit fournir, à la demande du Responsable de l'Appel d'offres, les renseignements et documents supplémentaires concernant sa Soumission.

Arrondissement de Ville-Marie Direction des travaux publics 1455, rue Bercy, 2 ^e étage Montréal, Québec, H2K 2V1	SECTION I INSTRUCTIONS AUX SOUSMISSIONNAIRES	Appel d'offres public N° VMP-18-014 Exécution de travaux
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------

- 3.4.3 Le Soumissionnaire qui fait défaut de fournir les renseignements ou documents requis par le Responsable de l'Appel d'offres est réputé en défaut, tel que précisé à l'article 2.9.2.1.b) « Défaut ».

3.5 Retrait ou modification des Soumissions

- 3.5.1 Le Soumissionnaire ne peut ni modifier ni retirer sa Soumission :
- 3.5.1.1 Après la date fixée pour l'ouverture des Soumissions et pour toute la durée de validité de la Soumission.
 - 3.5.1.2 À compter du jour où sa Soumission est approuvée par l'Autorité compétente.
- 3.5.2 Après l'ouverture des Soumissions, le Responsable de l'Appel d'offres peut demander au Soumissionnaire de prolonger, par écrit, la durée de validité de sa Soumission. Si ce dernier accepte, il doit, au besoin, fournir à la Ville tous les documents requis en vertu du Cahier des charges avec la bonne durée de validité.

3.6 Propriété des documents

- 3.6.1 La Soumission ainsi que les documents qui accompagnent ladite Soumission demeurent la propriété exclusive de la Ville et ne seront pas retournés au Soumissionnaire.
- 3.6.2 Le Cahier des charges ne devra pas être utilisé à d'autres fins que celles visées par l'Appel d'offres ni être publié, reproduit ou copié, en tout ou en partie.
- 3.6.3 Quiconque se procure un exemplaire du Cahier des charges s'engage à ne pas divulguer, de quelque façon que ce soit, en tout ou en partie, le contenu de ce document à quiconque n'est pas directement concerné par la préparation et la rédaction de la Soumission.

3.7 Absence de Contrat

- 3.7.1 Le Soumissionnaire reconnaît que sa Soumission ne constitue pas un Contrat, mais une simple proposition, formulée à la suite d'un Appel d'offres, qu'il soumet à la considération de la Ville.
- 3.7.2 Le Soumissionnaire reconnaît également qu'une Soumission ne lie pas la Ville, tant et aussi longtemps que le Contrat n'a pas été accordé par l'Autorité compétente.

3.8 Prix unitaires et forfaitaires

- 3.8.1 Prix
- Sous réserve de la reconstitution d'un prix unitaire ou de la correction des erreurs d'écriture ou de calcul pour un prix unitaire, les prix soumis, unitaires ou forfaitaires, sont fixes, à moins d'indication contraire dans le Cahier des charges.

Arrondissement de Ville-Marie Direction des travaux publics 1455, rue Bercy, 2 ^e étage Montréal, Québec, H2K 2V1	SECTION I INSTRUCTIONS AUX SOUSSIONNAIRES	Appel d'offres public N° VMP-18-014 Exécution de travaux
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------

Ils comprennent ou couvrent, notamment la fourniture des Matériaux, du matériel, des menus objets et de la main-d'œuvre, l'exécution des travaux nécessaires à la réalisation, au parachèvement et, le cas échéant, à l'entretien de l'Ouvrage, ainsi que toutes les autres dépenses inhérentes et nécessaires à la fourniture des biens, à l'exécution des travaux et à l'accomplissement des obligations visées par le Contrat.

Les prix unitaires ou forfaitaires comprennent également les frais de douanes et les taxes, autres que celles sur les produits et services (TPS) et sur la taxe de vente du Québec (TVQ) qui doivent être indiquées séparément.

3.8.2 Prix unitaires

Les prix unitaires visent l'exécution d'un travail défini ou la fourniture d'un bien déterminé. Le prix unitaire pour un élément particulier est fixe et invariable, mais le prix total peut varier suivant la quantité requise de cet élément.

3.8.2.1 Quantités

Lorsque l'Entrepreneur, conformément au Contrat, exécute un travail à prix unitaire ou fournit un bien, il n'a droit qu'au paiement des quantités de travaux réellement exécutés et de biens réellement fournis.

Les quantités indiquées à la section C) *Bordereau de Soumission* du Formulaire de Soumission ne sont que des quantités estimées aux fins de l'évaluation des Soumissions. Les quantités réelles pourront être supérieures ou inférieures à celles indiquées dans la section C), Bordereau de prix du Formulaire de Soumission.

3.8.2.1.1 Correction d'une erreur d'écriture ou de calcul et reconstitution d'un prix unitaire

En tout état de cause, la Ville peut corriger une erreur d'écriture ou une erreur de calcul et effectuer les ajustements qui en découlent. La Ville peut également, lorsque le Soumissionnaire omet d'indiquer un prix unitaire pour un élément de la section C) *Bordereau de Soumission* du Formulaire de Soumission, le reconstituer en divisant le prix total présenté par la quantité indiquée par la Ville. En cas d'erreur de calcul, le prix unitaire prévaut.

Si la correction d'une erreur de calcul a pour effet de changer l'ordre des Soumissionnaires, le Responsable de l'Appel d'offres en avise par écrit les Soumissionnaires concernés.

3.8.3 Prix forfaitaires

3.8.3.1 Les prix forfaitaires visent l'exécution ou la fourniture d'un ensemble de travaux ou de biens. Ils sont fixes et invariables bien que l'Ouvrage ou les biens à fournir prévus au Cahier de charges aient exigé plus de travail ou aient coûté plus cher qu'il n'avait été prévu par le Soumissionnaire.

3.8.3.2 Quantités

Arrondissement de Ville-Marie Direction des travaux publics 1455, rue Bercy, 2 ^e étage Montréal, Québec, H2K 2V1	SECTION I INSTRUCTIONS AUX SOUSSIONNAIRES	Appel d'offres public N° VMP-18-014 Exécution de travaux
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------

Lorsque l'Entrepreneur, conformément au Contrat, exécute un ensemble de travaux à prix forfaitaire ou fournit un ensemble de biens, il n'a droit qu'au paiement prévu pour cet ensemble de travaux ou de biens, à moins que le Directeur ne signe, au préalable, un ordre de changement.

3.9 Contrat à prix forfaitaire

3.9.1 Prix indiqué au Formulaire de Soumission

Le prix forfaitaire inscrit à la section A) *Sommaire* du Formulaire de Soumission a préséance en tout temps et sert à déterminer la plus basse Soumission conforme. Si la Ville constate une erreur de calcul ou si la section C) *Bordereau de Soumission* du Formulaire de Soumission ne correspond pas au prix forfaitaire soumis, aucune correction ne sera permise et le prix indiqué à la section A) *Sommaire* du Formulaire de Soumission prévaudra.

3.9.2 Section C) *Bordereau de Soumission* du Formulaire de Soumission

Les travaux et la ventilation des prix inscrits dans la section C) *Bordereau de Soumission* du Formulaire de Soumission sont à titre indicatif seulement. Le Soumissionnaire doit prévoir, dans la détermination de son prix forfaitaire, le coût de l'ensemble des travaux requis pour l'exécution du Contrat. Les coûts reliés à ces travaux ou à un élément non identifié ou omis par la Ville dans la section C) *Bordereau de Soumission* du Formulaire de Soumission doivent être inclus dans le prix de sa Soumission.

3.9.3 Ventilation complète du prix de la Soumission

Le Responsable de l'Appel d'offres peut exiger du Soumissionnaire ayant déposé la plus basse Soumission conforme de lui fournir par écrit et sur demande par fichier électronique éditable avant l'adjudication du Contrat une ventilation complète et détaillée du prix de sa Soumission suivant une répartition que la Ville a elle-même établie.

Le total des montants indiqués à cette ventilation doit être égal au prix forfaitaire inscrit à la section A) *Sommaire* du Formulaire de Soumission.

3.10 Formation obligatoire

La situation marquée d'un X dans l'encadré s'applique au Contrat découlant du présent Appel d'offres.

- Contrat visé par la formation : « Gestion de la mise en œuvre des travaux d'infrastructures municipales » de l'Association québécoise des transports (AQTR).

La Ville de Montréal a élaboré, en collaboration avec l'AQTR et d'autres municipalités, une formation spécifique aux travaux d'infrastructures municipales. Le titre de la formation est : « Gestion de la mise en œuvre des travaux d'infrastructures municipales ». Cette formation est dispensée par l'AQTR. Consultez le site Internet de l'AQTR pour les modalités d'inscription à la formation.

Arrondissement de Ville-Marie Direction des travaux publics 1455, rue Bercy, 2 ^e étage Montréal, Québec, H2K 2V1	SECTION I INSTRUCTIONS AUX SOUSSIONNAIRES	Appel d'offres public N° VMP-18-014 Exécution de travaux
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------

Cette formation sera obligatoire pour les contremaîtres et chargés de projets des entrepreneurs œuvrant sur les Chantiers municipaux d'infrastructures souterraines, et ce, dès le 1er mars 2018. À partir du 1^{er} janvier 2018, l'Adjudicataire d'un Contrat de travaux d'infrastructures municipales devra fournir les certifications de formation en « Gestion de la mise en œuvre des travaux d'infrastructures municipales » de ses surintendants et chargés de projet affectés aux travaux de ce Contrat, et ce, avant la réunion de démarrage des travaux.

La certification s'applique aux personnes et non aux entreprises.

4. Condition de conformité des Soumissions

4.1 Clauses de rejet automatique

Toute Soumission ne satisfaisant pas à l'une ou à l'autre des conditions ci-dessous décrites sera jugée non conforme et sera automatiquement rejetée :

- a) Le Soumissionnaire doit s'être procuré lui-même et pour lui-même les documents d'Appel d'offres via le SEAO;
- b) Le Soumissionnaire doit avoir participé à une visite des lieux supervisée lorsque celle-ci est obligatoire;
- c) La Soumission doit être complétée sur le Formulaire de Soumission de la Ville;
- d) Le Formulaire de Soumission doit être signé;
- e) La garantie de Soumission doit être jointe à la Soumission, selon les modalités prévues à l'article 2.9;
- f) La Soumission doit avoir été reçue à l'endroit prévu et avant la date et l'heure limites fixées pour la réception des Soumissions;
- g) Toute autre condition de conformité indiquée dans le Cahier des charges et pour laquelle il est indiqué que le non-respect entraîne le rejet automatique de la Soumission.

5. Durée de validité des Soumissions

À compter de la date d'ouverture des Soumissions, toute Soumission est valide pour une durée de :

- 60 jours
 90 jours
 120 jours

6. Analyse des Soumissions

- a) La Ville procède à l'examen des Soumissions reçues en vérifiant l'admissibilité des Soumissionnaires et la conformité de leur Soumission;

Arrondissement de Ville-Marie Direction des travaux publics 1455, rue Bercy, 2 ^e étage Montréal, Québec, H2K 2V1	SECTION I INSTRUCTIONS AUX SOUSSIONNAIRES	Appel d'offres public N° VMP-18-014 Exécution de travaux
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------

- b) En cas d'égalité des résultats de l'Appel d'offres, le Contrat est adjugé à la suite d'un tirage au sort.

7. Confidentialité des Soumissions

- a) Seuls les renseignements consignés la section A) *Sommaire* du Formulaire de Soumission seront rendus publics, sans restrictions, lors de l'ouverture des Soumissions.
- b) En conformité avec la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), la Ville pourrait être appelée à communiquer, sur demande adressée au greffier de la Ville de Montréal, lorsque le Contrat est accordé par le comité exécutif, le conseil municipal ou le conseil d'agglomération, et aux secrétaires d'arrondissement lorsque le Contrat est accordé par un conseil d'arrondissement, certaines informations relatives à cet Appel d'offres, et ce, en conformité avec la procédure établie par cette loi.

<p>Arrondissement de Ville-Marie Direction des travaux publics 1455, rue Bercy, 2^e étage Montréal, Québec, H2K 2V1</p>	<p>SECTION II CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES</p>	<p>Appel d'offres public N° VMP-18-014 Exécution de travaux</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------

SECTION II
CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES
(Disponible dans les documents normalisés de la section V)

Section à NE PAS retourner

<p>Arrondissement de Ville-Marie Direction des travaux publics 1455, rue Bercy, 2^e étage Montréal, Québec, H2K 2V1</p>	<p>SECTION III CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES SPÉCIALES</p>	<p>Appel d'offres public N° VMP-18-014 Exécution de travaux</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------

SECTION III

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES SPÉCIALES

Section à NE PAS retourner

Arrondissement de Ville-Marie Direction des travaux publics 1455, rue Bercy, 2 ^e étage Montréal, Québec, H2K 2V1	SECTION III CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES SPÉCIALES	Appel d'offres public N° VMP-18-014 Exécution de travaux
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------

Table des matières

1. Nature et description des travaux	3
2. Délai de réalisation des travaux	4
3. Date probable de début des travaux	4
4. Échéancier des travaux	4
5. Horaire de travail	5
6. Assurances	5
7. Mode de paiement des clauses administratives générales du CCAG	6
8. Grille détaillée des critères pour l'évaluation du rendement des fournisseurs	6
9. Ajustement du prix du bitume	7
10. Collecte des ordures et matières recyclables	10
11. Récupération des équipements municipaux	10
12. Attestation de l'ingénieur pour travaux à moins de 3 m des voies de circulation	10
13. Article du bordereau de Soumission	11
14. Condition d'hiver	11
15. Nettoyage des puisards, regards, chambres de vanne et boîtes de vanne	11
16. Enregistrement vidéo de l'état des lieux	12

Arrondissement de Ville-Marie Direction des travaux publics 1455, rue Bercy, 2 ^e étage Montréal, Québec, H2K 2V1	SECTION III CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES SPÉCIALES	Appel d'offres public N° VMP-18-014 Exécution de travaux
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------

1. Nature et description des travaux

Le contrat consiste à réaliser les travaux de planage de chaussée, de pose d'enrobé bitumineux, de reconstruction de trottoirs là où requis, de construction de saillies et de reconstruction d'une ruelle.

Les travaux comprennent sans s'y limiter, là où requis :

- le planage de la couche d'asphalte;
- la pose de revêtement bitumineux;
- la reconstruction de la chaussée (ruelles);
- la reconstruction de sections de trottoirs et bordures;
- la construction de saillies de trottoirs avec fosses de plantation;
- la construction de nouveaux puisards et la désaffectation des puisards existants;
- le marquage de traverses en thermoplastique;
- le remplacement et le nivellement de têtes de puisards, cadre de regards d'égout, de chambre de vanne ou de boîtes de vannes;
- la réparation ou le remplacement de puisards, de regards d'égout ou de chambre de vanne et autres accessoires;
- le nivellement (rehaussement ou abaissement) des cadres et couvercles de la CSEM.

Les quantités prévues pour ce lot sont d'environ 29 000 mètres carrés de chaussée pour le planage et revêtement bitumineux, 350 mètres carrés de ruelles à reconstruire, 2700 mètres carrés de trottoirs à reconstruire et 2800 mètres carrés de saillies à reconstruire, ces quantités sont approximatives et pourront être ajustées à la hausse ou à la baisse après l'ouverture des soumissions, certaines rues pouvant même être retranchées au complet et remplacées par d'autres.

L'ensemble de ces travaux étant réalisés par tronçon de rue et la nature des travaux peut varier selon le tronçon. Avant le début des travaux, l'entrepreneur devra soumettre au Directeur pour approbation son cheminement d'exécution des travaux, qu'il devra avoir coordonné avec la Division de la circulation et du transport.

La liste des rues se trouve à l'annexe V-1 du Devis Voirie.

L'entrepreneur devra tenir compte dans l'établissement de ses prix unitaires, des petites quantités requises pour chaque intervention ponctuelle, de la petite, moyenne et grande distance séparant chacune de ces interventions, de la très forte circulation sur ces intersections et tronçons de rues, de l'obligation de maintenir la circulation au cours des travaux ainsi que de fournir toute la signalisation requise et d'obtenir tous les permis requis.

L'entrepreneur devra avoir à sa disposition un nombre d'appareils suffisant pour exécuter son contrat dans les délais prescrits.

Arrondissement de Ville-Marie Direction des travaux publics 1455, rue Bercy, 2 ^e étage Montréal, Québec, H2K 2V1	SECTION III CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES SPÉCIALES	Appel d'offres public N° VMP-18-014 Exécution de travaux
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------

Les soumissionnaires doivent fournir avec leur soumission la liste et la description des appareils dont ils disposent pour les travaux, sur les formulaires « Liste d'appareil » qui se retrouvent dans la section IV – Formulaire de soumission.

Dans le cas de bris d'un de ses appareils, l'entrepreneur est avisé qu'il devra prendre toutes les dispositions nécessaires, incluant la location des appareils requis, pour ne pas interrompre les travaux.

Pour chaque intersection ou tronçon de rue, l'entrepreneur devra procéder au planage du revêtement bitumineux. Il devra aussi remplacer ou niveler les cadres de regards, cadres de chambres de vanne, tête de puisards, boîtes de vanne etc., identifiés sur les plans ou demandés par le Directeur, scier le pavage linéairement et verticalement à l'épaisseur requise sur tout le pourtour de la zone planée de l'intersection, procéder aux préparations des surfaces de contact, aux réparations ponctuelles de la surface, tel que requis par le directeur tenant compte des conditions existantes et à la pose des nouveaux revêtements bitumineux spécifiés aux bordereaux de soumission.

Étant donné que beaucoup de rues sont construites avec un revêtement mixte, l'entrepreneur doit prendre en considération que les surfaces à planer peuvent être constituées de béton de ciment. Aussi, à certains endroits, il y a présence de pavés sous la chaussée d'enrobé bitumineux.

S'il y a de la circulation au cours de la période comprise entre le sciage du pourtour et la pose de la surface de roulement, l'entrepreneur devra prendre toutes les précautions requises pour protéger la paroi ainsi sciée.

2. Délai de réalisation des travaux

Le Soumissionnaire reconnaît que les travaux requis en vertu du Cahier des charges doivent être terminés dans un délai de **cent-vingt jours** de calendrier (incluant les congés fériés et les vacances de la construction) à compter de la date de l'autorisation à débiter les travaux et qu'il doit établir le prix de sa soumission en conséquence.

3. Date probable de début des travaux

Les travaux débiteront à la mi-juin 2018.

4. Échéancier des travaux

Les travaux doivent s'exécuter sans interruption et avec diligence pour les parachever en conformité avec le plan de cheminement des travaux à compter de la date de l'ordre écrit du Directeur de commencer les travaux, et ce, à l'entière satisfaction de la Ville.

Arrondissement de Ville-Marie Direction des travaux publics 1455, rue Bercy, 2 ^e étage Montréal, Québec, H2K 2V1	SECTION III CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES SPÉCIALES	Appel d'offres public N° VMP-18-014 Exécution de travaux
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------

5. Horaire de travail

5.1 Travaux dans la voie publique

L'Entrepreneur doit respecter les exigences présentées au devis de circulation.

6. Assurances

En complément et comme décrit à l'article 3.1.2 du cahier des clauses administratives générales (CCAG), l'Entrepreneur doit se procurer une police d'assurance de responsabilité civile de :

TYPE DE TRAVAUX		MONTANT DE GARANTIE
Catégorie A Entretien routier	<input checked="" type="checkbox"/>	2 millions \$ par sinistre
	<input checked="" type="checkbox"/>	5 millions \$ par période d'assurance
Catégorie B Réaménagement, construction et reconstruction	<input type="checkbox"/>	5 millions \$ par sinistre
	<input type="checkbox"/>	10 millions \$ par période d'assurance
Catégorie C Égout et conduite d'eau, travaux à proximité de voies ferrées, de voies rapides, sur la propriété de la société des Ponts Jacques-Cartier et Champlain, structure routière, etc.	<input type="checkbox"/>	10 millions \$ par sinistre
	<input type="checkbox"/>	10 millions \$ par période d'assurance
Catégorie D Structure routière au-dessus d'un cours d'eau	<input type="checkbox"/>	15 millions \$ par sinistre
	<input type="checkbox"/>	15 millions \$ par période d'assurance

En complément et comme décrit à l'article 3.1.3 du cahier des clauses administratives générales (CCAG), l'Entrepreneur doit se procurer une police d'assurance de responsabilité civile automobile des non-proprétaires de :

TYPE DE TRAVAUX		MONTANT DE GARANTIE
Catégorie 1 Entretien routier, réaménagement et reconstruction	<input checked="" type="checkbox"/>	2 millions \$ par sinistre
Catégorie 2 Égout, conduite d'eau et structure routière	<input type="checkbox"/>	10 millions \$ par sinistre
Catégorie 3 Structure routière au-dessus d'un cours d'eau	<input type="checkbox"/>	15 millions \$ par sinistre

Arrondissement de Ville-Marie Direction des travaux publics 1455, rue Bercy, 2 ^e étage Montréal, Québec, H2K 2V1	SECTION III CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES SPÉCIALES	Appel d'offres public N° VMP-18-014 Exécution de travaux
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------

7. Mode de paiement des clauses administratives générales du CCAG

À moins d'indication contraire dans le cahier des clauses administratives spéciales, l'Entrepreneur doit prendre note que tous les coûts engendrés par les clauses du cahier des clauses administratives générales (CCAG) doivent être répartis dans les différents prix unitaires du bordereau de soumission.

8. Grille détaillée des critères pour l'évaluation du rendement des fournisseurs

En complément de l'article 4.4.3 « Grille d'évaluation » du cahier des clauses administrative générales (CCAG) voici la grille détaillée d'évaluation avec les critères sous-tendus des thèmes.

Arrondissement de Ville-Marie Direction des travaux publics 1455, rue Bercy, 2 ^e étage Montréal, Québec, H2K 2V1	SECTION III CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES SPÉCIALES	Appel d'offres public N° VMP-18-014 Exécution de travaux
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------

Thèmes et critères	Pondération
Aspect de la conformité technique Évaluation de la qualité des travaux exécutés. Tout au long de l'exécution des travaux et à leur acceptation provisoire, la qualité des matériaux et de l'équipement doit satisfaire les exigences techniques prescrites aux documents d'Appel d'offres. L'évaluation se fera également sur le respect des plans et devis, normes, lois et règlements en vigueur et sur la performance à la mise en service.	30 %
Respect des délais, Échéanciers et aspects financiers Évaluation du respect du délai d'exécution des travaux en prenant en considération la date réelle d'achèvement des travaux par rapport à la date originale (ou modifiée) et en tenant compte des conditions indépendantes de la volonté de l'Entrepreneur. L'évaluation se fera également sur le suivi des Échéanciers à court terme, la négociation des ordres de changement et la fréquence de mise à jour de l'Échéancier global.	30 %
Fourniture et utilisation des ressources Évaluation du personnel de l'Entrepreneur (chargé de projet, surintendant et personnel de Chantier) en termes de disponibilité, compétence et expérience. L'évaluation se fera également sur la fourniture des équipements adéquats et suffisants pour le Chantier.	10 %
Organisation et gestion Évaluation de la façon dont le projet décrit dans les documents contractuels a été géré, notamment l'ordonnancement des travaux, la coordination des sous-traitants, l'encadrement des employés, l'assurance qualité en Chantier, la mise en place d'actions correctives au besoin et la propreté des lieux tout au long du projet et à la fin des travaux.	10 %
Communication et documentation Évaluation de la façon dont l'Entrepreneur fournit la documentation de qualité en temps opportun (qualité et exactitude des décomptes et des factures, plans « tel que construit », etc.). L'évaluation se fera également sur la coopération et la collaboration de l'Entrepreneur avec les différentes parties prenantes impliquées dans le projet (participation aux réunions de Chantier, communication avec les compagnies d'utilité publique, arrondissements, etc.).	10%
Santé et sécurité Efficacité avec laquelle les dispositions relatives à la santé et à la sécurité au travail (dans les documents contractuels, dans les règlements provinciaux ou dans tout autre document) ont été gérées et appliquées (notamment le suivi des correctifs à apporter et leur mise en place, la sécurité aux abords du Chantier, la signalisation).	10 %

9. Ajustement du prix du bitume

L'article 5.3.1.4 « Ajustement du prix du bitume » du cahier des clauses administratives générales est remplacé par celui-ci :

Arrondissement de Ville-Marie Direction des travaux publics 1455, rue Bercy, 2 ^e étage Montréal, Québec, H2K 2V1	SECTION III CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES SPÉCIALES	Appel d'offres public N° VMP-18-014 Exécution de travaux
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------

Lorsqu'une soumission comporte un prix pour la fourniture et la pose d'un enrobé bitumineux dont la quantité est égale ou supérieure à 250 tonnes par type d'enrobé bitumineux, un montant d'ajustement du prix du bitume (excluant le transport) est établi à la hausse ou à la baisse lors de la préparation d'un décompte progressif, selon la fluctuation du prix du bitume de référence.

Les prix de référence seront ceux affichés par Bitume Québec pour le mois où se fait l'ouverture de la soumission et pour le mois où les travaux de pose de revêtement bitumineux seront réalisés. Les prix sont disponibles sur le site de BITUME-QUÉBEC à l'adresse suivante : www.bitumequebec.ca

Le prix de référence utilisé pour le calcul de l'ajustement est le prix minimal du bitume de classe de performance PG 58-28, PG 58-34 ou PG 64-34. Le prix de référence utilisé pour les bitumes T, THRD ou HRD est celui de leur classe de performance ou de celle du bitume de référence, sans tenir compte du suffixe.

Le tableau suivant indique le prix de référence retenu pour le calcul de l'ajustement, selon la classe de performance du bitume utilisé lors des travaux.

Classe de performance du bitume utilisé	Prix de référence retenu pour le calcul de l'ajustement
PG 52-34	PG 58-28
PG 58-28	
PG 64-28	
PG 52-40	PG 58-34
PG 58-34	
PG 58-40	PG 64-34
PG 64-34	
PG 70-28	
PG 70-34	
PG 76-28	

Source CCDG (2016) art. 13.3.5.

Pour tous les autres cas, le prix de référence retenu pour le calcul de l'ajustement est celui de la classe de performance PG 58-34.

Si le prix du bitume, n'est pas disponible pour le mois d'ouverture de la soumission et/ou de la pose de l'enrobé, le prix de référence de la période précédente est utilisé pour les fins de calcul de l'ajustement.

Le tableau suivant (1) indique les types d'enrobé bitumineux généralement utilisés par la Ville de Montréal, les classes de performance du bitume correspondant, le pourcentage en bitume pour chaque type d'enrobé bitumineux et la densité de celui-ci permettant de convertir la superficie réalisée au chantier en tonnes de revêtement bitumineux.

Si le prix soumis est à la tonne, la conversion n'est pas nécessaire.

1) Tableau à consulter à la page suivante :

Arrondissement de Ville-Marie Direction des travaux publics 1455, rue Bercy, 2 ^e étage Montréal, Québec, H2K 2V1	SECTION III CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES SPÉCIALES	Appel d'offres public N° VMP-18-014 Exécution de travaux
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------

ENROBÉ	PG	% DE BITUME	DENSITÉ *
Grave Bitume	58-28	3.90	2.422
GB-20	58-28 58-34 64-28 64-34 70-28	4.39	2.380
ESG-14	58-28 58-34 64-28 64-34 70-28	4.92	2.361
ESG-10	58-28 58-34 64-28 64-34 70-28 76-28	5.29	2.350
EG-10	58-28 64-28	4.53	2.367
EC-10	58-28 58-34 64-28 64-34 70-28	5.46	2.345
ESG-5	58-28 58-34 64-28 70-28	5.96	2.336
EC-5	58-28 58-34 64-28 70-28	5.73	2.324

**densité pour une valeur de compacité de 93% pour les couches de surface et pour les couches de base.*

Pour chaque classe de performance de bitume, un montant d'ajustement est calculé à chaque mois lorsqu'il y a pose d'enrobé bitumineux et qu'une variation supérieure à 5% est enregistrée par rapport au prix de référence du bitume applicable au moment de l'appel d'offres.

Arrondissement de Ville-Marie Direction des travaux publics 1455, rue Bercy, 2 ^e étage Montréal, Québec, H2K 2V1	SECTION III CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES SPÉCIALES	Appel d'offres public N° VMP-18-014 Exécution de travaux
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------

Le montant d'ajustement est calculé de la façon suivante :

- 1- si $PRt > 1,05 Pro$, la Ville verse à l'entrepreneur une compensation comparable à la hausse du prix du bitume de référence qui excède 105%. Cette compensation est calculée de la façon suivante :

$$MA = (PRt - 1,05Pro) \times (\text{quantité de bitume utilisée durant le mois})$$

- 2- si $PRt < 0,95 Pro$, la Ville retient de l'entrepreneur un montant comparable à la baisse du prix du bitume de référence qui est inférieur à 95%. Cette retenue est calculée de la façon suivante :

$$MA = (0,95 Pro - PRt) \times (\text{quantité de bitume utilisée durant le mois})$$

MA= montant d'ajustement du prix du bitume (\$)

Pro= Prix de référence du bitume au moment de l'ouverture des soumissions (\$/t)

PRt= Prix de référence du bitume du mois pendant lequel les travaux sont exécutés (\$/t)

Dans les deux cas, la quantité de bitume utilisée est déterminée à partir du pourcentage de bitume fixé dans le tableau précédent.

10. Collecte des ordures et matières recyclables

L'Entrepreneur est responsable d'assurer la collecte des ordures et matières recyclables pendant toute la durée des travaux, et ce, à ses frais. Il devra déplacer à ses frais les ordures et les matières recyclables à une intersection où l'accès se fera facilement par les camions de collectes.

11. Récupération des équipements municipaux

Lors des travaux d'excavation, l'Entrepreneur aura, entre autres, à enlever des regards, puisards, vannes et bornes-fontaines. Si l'arrondissement désire récupérer certaines pièces, l'Entrepreneur devra les mettre de côté, et les transporter à ses frais au garage municipal de l'arrondissement. Autrement, l'Entrepreneur doit en disposer à ses frais selon les clauses du devis.

12. Attestation de l'ingénieur pour travaux à moins de 3 m des voies de circulation

Lorsqu'une voie de circulation se trouve à moins de 3 mètres du sommet des parois de la tranchée d'excavation, l'Entrepreneur doit fournir une attestation préparée, signée et scellée par un ingénieur qualifié dans le domaine d'expertise requis. Il doit assurer que le choix de la méthode d'excavation et du type d'étaçonnement est approprié (en fonction du type de sols et de la profondeur de l'excavation), et sécuritaire pour les ouvriers qui doivent travailler dans la tranchée ou au bord de celle-ci, ainsi que pour la circulation routière sur les voies de circulations adjacentes.

Arrondissement de Ville-Marie Direction des travaux publics 1455, rue Bercy, 2 ^e étage Montréal, Québec, H2K 2V1	SECTION III CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES SPÉCIALES	Appel d'offres public N° VMP-18-014 Exécution de travaux
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------

13. Article du bordereau de Soumission

Le Soumissionnaire doit prendre note que les articles du bordereau de Soumission sont présentés selon la nomenclature et exemple suivant :

ACIER D'ARMATURE - TREILLIS METALLIQUE - CROQUIS M.V. 209
 2-6, 12.03 (9)
 CR. M.V. 248

- ACIER D'ARMATURE - TREILLIS METALLIQUE : nom de l'item
- CROQUIS M.V. 209 : numéro du croquis normalisé se retrouvant dans le volume 6
- 2-6 : numéro du fascicule
- 12.03 (9) : articles du fascicule
- CR. M.V. 248 : numéro du croquis normalisé se retrouvant dans le volume 6

Prendre note que les différents fascicules se retrouvent dans les volumes 2 et 4 du cahier des prescriptions normalisées de la Ville de Montréal selon la répartition suivante :

- Volume 2 (fascicule 1-4) ;
- Volume 4 (fascicules 2-5;2-6;2-7;2-8 et 2-9).

Les croquis normalisés se retrouvent dans le volume 6 du cahier des prescriptions normalisées de la Ville de Montréal.

14. Condition d'hiver

Les soumissionnaires doivent fixer leurs prix unitaires en tenant compte qu'une partie des travaux du présent contrat pourrait être réalisée pendant la saison hivernale. Les soumissionnaires doivent donc inclure dans leurs prix unitaires tous les coûts relatifs aux conditions d'hiver décrites aux cahiers des prescriptions normalisées, et aucune réclamation ne pourra être présentée à la Ville relativement à ce sujet.

15. Nettoyage des puisards, regards, chambres de vanne et boîtes de vanne

L'Entrepreneur devra procéder au nettoyage des puisards, des regards d'égout, des chambres de vannes et des boîtes de vannes à la fin des travaux. Les frais reliés au nettoyage doivent être répartis sur l'ensemble des prix soumis et l'entrepreneur devra fournir une preuve de nettoyage au Directeur.

Arrondissement de Ville-Marie Direction des travaux publics 1455, rue Bercy, 2 ^e étage Montréal, Québec, H2K 2V1	SECTION III CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES SPÉCIALES	Appel d'offres public N° VMP-18-014 Exécution de travaux
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------

16. Enregistrement vidéo de l'état des lieux

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur doit confier à un spécialiste le soin de procéder à un enregistrement sur DVD du site des travaux, des rues et des terrains adjacents.

Cet enregistrement doit comprendre tous les édifices, structures, arbres, clôtures, état des lieux ainsi que tout élément susceptible de devenir objet de réclamation en dommage, principalement les aménagements devant les résidences. Une attention particulière doit être apportée aux entrées charretières, aux murets et aux aménagements paysagers existants susceptibles d'être endommagés par les travaux.

Aucun travail d'excavation ne sera autorisé avant la remise de deux (2) copies (CD ou DVD) de l'enregistrement vidéo au Directeur.

L'Entrepreneur conservera l'original pour son usage personnel. Les frais reliés à la réalisation de l'enregistrement vidéo doivent être répartis sur l'ensemble des prix soumis.

Arrondissement de Ville-Marie Direction des travaux publics 1455, rue Bercy, 2 ^e étage Montréal, Québec, H2K 2V1	SECTION IV FORMULAIRES DE SOUSSION	Appel d'offres public N° VMP-18-014 Exécution de travaux
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------

SECTION IV

FORMULAIRES DE SOUSSION

Documents à retourner

<p>Arrondissement de Ville-Marie Direction des travaux publics 1455, rue Bercy, 2^e étage Montréal, Québec, H2K 2V1</p>	<p>SECTION V DOCUMENTS NORMALISÉS</p>	<p>Appel d'offres public N° VMP-18-014 Exécution de travaux</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------

SECTION V

DOCUMENTS NORMALISÉS

Section à NE PAS retourner

Arrondissement de Ville-Marie Direction des travaux publics 1455, rue Bercy, 2 ^e étage Montréal, Québec, H2K 2V1	SECTION V DOCUMENTS NORMALISÉS	Appel d'offres public N° VMP-18-014 Exécution de travaux
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------

Tous les documents de cette section identifiés « requis », sont disponibles sur SEAO via le porte-documents intitulé « Documents normalisés ».

	Requis	
	Oui	Non
Cahier des clauses administratives générales (CCAG) (122 pages)	x	
Volume 2 Matériaux et matériel (Fascicules 1-4) (septembre 2016) (67 pages)	x	
Travaux de chaussée, trottoirs et bordures & Travaux d'égouts, d'aqueduc (Volume 4 – fascicules 2-5, 2-6, 2-7, 2-8 et 2-9) (juillet 2013) (366 pages)	x	
Volume 4 – Addenda no. 1 (septembre 2016) (16 pages)	x	
Cahier des prescriptions normalisées- Éclairage et signalisation lumineuse (Volume 5) (avril 2008) (186 pages)		x
Cahier des prescriptions normalisées- Répertoire des dessins normalisés (Volume 6) (avril 2008) (176 pages)	x	
Volume 6 –Addenda no. 1 (septembre 2016) (3 pages)	x	
Volume 6 –Addenda no. 2 (rév. 1) (février 2018) (3 pages)	x	
Cahier des charges normalisées - Fraisage à chaud (mai 2007) (27 pages)		x
Cahier des charges normalisées - Planage de chaussées bitumineuses (janvier 2007) (26 pages)	x	
Cahier des charges normalisées - Pulvérisation et stabilisation (janvier 2008) (30 pages)		x
Cahier des charges normalisées - Rapiéçage mécanique et revêtement mince (février 2007) (26 pages)		x
Remplissage de nids-de-poule par mélange projeté (septembre 2008) (24 pages)		x
Cahier des charges normalisées - Remplissage de nids-de-poule par enrobés bitumineux (septembre 2008) (23 pages)		x
Cahier des charges normalisées - Scellement de fissures (juin 2008) (30 pages)		x
Cahier des charges normalisées - Sciage rotatif (avril 2008) (22 pages)		x
3VM-10 Béton normal – Résistance à la compression de moins de 50 MPa (juillet 2017) (17 pages)	x	
3VM-20 Béton normal – Résistance à la compression de 50 MPa ou plus (juillet 2017) (19 pages)		x
3VM-30 Béton compacté au rouleau (juillet 2017) (23 pages)		x
3VM-40 Béton projeté par voie sèche (juillet 2017) (17 pages)		x
3VM-50 Béton projeté par voie humide (juillet 2017) (18 pages)		x
3VM-60 Béton autoplaçant (août 2009) (29 pages)		x
4VM-10 Enrobés à chaud (septembre 2017) (26 pages)	x	
6VM-9 Matériaux granulaires fondation, assise et remblais (novembre 2006) (16 pages)	x	
6M-VM-10 Procédure d'essai pour estimer le degré de compacité d'un remblai granulaire (mai 2006) (6 pages)	x	
6VM-20 Matériaux recyclés pour travaux routiers (août 2008) (8 pages)		x
6VM-30 Remblai sans retrait (août 2017) (9 pages)	x	
6VM-40 Remblayage de tranchées de rues avec matériaux d'excavation ou d'emprunt (juin 2010) (16 pages)		x
7VM-10 Pavé et dalle (février 2018) (18 pages)	x	
7VM-20 Caractéristiques et installation des bordures de granit (juin 2017) (30 pages)		x
7VM-30 Mise en œuvre par collage sur dalle en béton des pavés et des dalles en pierre naturelle sur lit de pose en mortier (mai 2017) (15 pages)		x

Arrondissement de Ville-Marie Direction des travaux publics 1455, rue Bercy, 2 ^e étage Montréal, Québec, H2K 2V1	SECTION V DOCUMENTS NORMALISÉS	Appel d'offres public N° VMP-18-014 Exécution de travaux
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------

	Requis	
	Oui	Non
Devis technique normalisé – 02-120 – réhabilitation environnementale (avril 2017) (22 pages)	x	
Guide Plan de localisation des infrastructures pour l'élaboration des plans d'inventaires et finaux (TQC) (septembre 2017) (34 pages)	x	
Devis « Maintien de la circulation, de la signalisation temporaire et de la gestion des impacts » (juillet 2014) (41 pages)	x	
Répertoire des prix unitaires des travaux de la Ville de Montréal (avril 2017) (46 pages)	x	
Documents légaux – Formulaires exécutables – Annexe B « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement » (3 pages)	x	
Documents légaux – Formulaires exécutables – Annexe C « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle (2 pages)	x	
Documents légaux – Formulaires exécutables – Annexe D « Formulaire d'absence d'établissement au Québec » (1 page)	x	
Documents légaux – Formulaires exécutables – Annexe H « Lettre d'intention d'assurer un Soumissionnaire » (2 pages)	x	
Liste des fournisseurs (mars 2017) (7 pages)	x	
Devis pour un réseau d'alimentation temporaire en eau potable (juin 2017) (18 pages)		x
Directive concernant les travaux effectués sur les conduites secondaires du réseau de distribution d'eau potable (mars 2015) (42 pages)		x
Directive concernant les interventions effectuées sur les conduites principales du réseau de distribution d'eau potable (juillet 2017) (31 pages)		x
Devis administratif et technique général, régissant la construction du réseau de conduits souterrains et les réfections de surfaces – CSEM (édition 2010) (343 pages)		x
Formulaire exécutable « Liste d'appareil » (Contrat planage/revêtement seulement) (2 pages)	x	

Arrondissement de Ville-Marie Direction des travaux publics 1455, rue Bercy, 2 ^e étage Montréal, Québec, H2K 2V1	SECTION VI ANNEXES	Appel d'offres public N° VMP-18-014 Exécution de travaux
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------	----------------------------------------------------------------

SECTION VI

ANNEXES

Arrondissement de Ville-Marie Direction des travaux publics 1455, rue Bercy, 2 ^e étage Montréal, Québec, H2K 2V1	SECTION VI ANNEXES	Appel d'offres public N° VMP-18-014 Exécution de travaux
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------	----------------------------------------------------------------

1. Liste de rappel des documents à joindre à la Soumission

Section à NE PAS retourner

Arrondissement de Ville-Marie Direction des travaux publics 1455, rue Bercy, 2 ^e étage Montréal, Québec, H2K 2V1	SECTION VI ANNEXES	Appel d'offres public N° VMP-18-014 Exécution de travaux
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------	----------------------------------------------------------------

LISTE DE RAPPEL

Liste de rappel des documents à joindre à la Soumission par le Soumissionnaire

(Ne pas retourner ce document avec la Soumission)

Titre de l'Appel d'offres : Travaux de réfection routière sur diverses rues de l'arrondissement de Ville-Marie

Numéro de l'Appel d'offres : VMP-18-014

Date d'ouverture des Soumissions : Le _____ à _____

RÉF. IAS	EXIGENCES DE L'APPEL D'OFFRES		LISTE DE CONTRÔLE (à compléter par le Soumissionnaire)
	DOCUMENTS À JOINDRE À LA SOUMISSION	REQUIS	
2.5.1	L'entièreté du Formulaire de soumission (section IV)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.11.1	Autorisation de contracter de l'AMF	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.11.4	Attestation Revenu Québec (si établissement au Québec); OU Formulaire Absence d'établissement au Québec (Annexe D du CCAG)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.11.3	Licence d'Entrepreneur de la RBQ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.9.1	Garantie de soumission d'au moins 10 % du montant total de la Soumission (taxes et Contingences incluses) Si le total de la Soumission est inférieur à 500 000 \$ (incluant les taxes et les Contingences) : 1. Chèque visé ; 2. Cautionnement de soumission (Annexe B du CCAG); 3. Lettre de garantie bancaire (Annexe C du CCAG). Si le total de la Soumission est supérieur ou égal à 500 000 \$ (incluant les taxes et les Contingences) : 1. Cautionnement de soumission (Annexe B du CCAG).	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.9.1.3	Lettre d'intention d'assurer un Soumissionnaire (Annexe H du CCAG)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres documents requis :			
	Liste d'appareils (Contrats planage-revêtement seulement)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Le formulaire A-5 dûment complété et signé disponible en annexe du devis administratif et technique général régissant la construction du réseau de conduits souterrains et les réfections de surfaces, édition 2010 de la CSEM (Contrats avec CSEM seulement)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Formulaire "Expérience du Soumissionnaire" (Contrats où requis seulement)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Arrondissement de Ville-Marie Direction des travaux publics 1455, rue Bercy, 2 ^e étage Montréal, Québec, H2K 2V1	SECTION VI ANNEXES	Appel d'offres public N° VMP-18-014 Exécution de travaux
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------	----------------------------------------------------------------

Lettre officielle signée confirmant le sous-traitant autorisé et accrédité par Bell Canada et les annexes 1, 2, 3 et 4 du cahier Bell dûment complétées et signées (Contrats avec Bell seulement)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------	--------------------------

RAPPEL DES EXIGENCES GÉNÉRALES

RÉF. IAS	EXIGENCES DE L'APPEL D'OFFRES		LISTE DE CONTRÔLE (à compléter par le Soumissionnaire)
	EXIGENCES GÉNÉRALES	REQUIS	
2.1	S'être procuré les documents d'Appel d'offres via le SEAO.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.7	Déposer physiquement la Soumission à l'endroit prévu et avant la date et l'heure fixée pour l'ouverture des Soumissions, comme indiqué dans l'avis d'Appel d'offres.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.5.5	Déposer le nombre exact d'exemplaires de la Soumission.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.5.1	La Soumission doit être complétée sur les formulaires de la Ville et contenir toutes les informations demandées par la Ville, présentées selon les exigences de la Ville.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.6	Le Formulaire de soumission doit être dûment signé. Le signataire du Formulaire de soumission est réputé être dûment autorisé à signer la Soumission	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.5.4	Toute rature faite sur le « Formulaire de soumission » doit être paraphée par le signataire de la Soumission, le cas échéant.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.5.3	S'assurer que dans la Soumission, chaque élément du bordereau de soumission (section IV-C) est complété, qu'aucun prix unitaire n'a été omis.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.5.6	Pour tout Soumissionnaire ayant un établissement permanent au Québec, s'assurer d'inscrire dans le formulaire de soumission, le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) et le nom de l'entreprise, tel qu'inscrit au Registre des entreprises du Québec (REQ) et dans le SEAO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.3.5	Avoir participé à la visite des lieux supervisée par la Ville lorsque celle-ci est obligatoire.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.11.2	Ne pas se trouver sur le Registre des fournisseurs non admissibles à soumissionner en vertu de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.2	Ne pas avoir formé de consortium pour le dépôt de la Soumission.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Arrondissement de Ville-Marie Direction des travaux publics 1455, rue Bercy, 2 ^e étage Montréal, Québec, H2K 2V1	SECTION VI ANNEXES	Appel d'offres public N° VMP-18-014 Exécution de travaux
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------	----------------------------------------------------------------

3. LISTE D'APPAREILS

ANNEXE



Arrondissement de Ville-Marie
Direction des travaux publics
 1455, rue Bercy, 2^e étage
 Montréal, Québec, H2K 2V1

LISTE D'APPAREILS DU SOUSSIONNAIRE

Soumission no. VMP-18-014	Période	Type d'appareil Fraiseuse Routière (Planeuse)
-----------------------------------------	---------	-------------------------------------------------------------

Année	Marque	Modèle	Poids (kg)	P.T.C. (kg)	Puissance	Capacité

No. Série du véhicule	No. Série du moteur	Immatriculation	Largeur

Nom du propriétaire	Endroit de remisage	Contrat de location Inclus <input type="checkbox"/>	Promesse d'achat Incluse <input type="checkbox"/>
---------------------	---------------------	--------------------------------------------------------	------------------------------------------------------

N'écrivez pas dans cet espace

Année	Marque	Modèle	Poids (kg)	P.T.C. (kg)	Puissance	Capacité

No. Série du véhicule	No. Série du moteur	Immatriculation	Largeur

Nom du propriétaire	Endroit de remisage	Contrat de location Inclus <input type="checkbox"/>	Promesse d'achat Incluse <input type="checkbox"/>
---------------------	---------------------	--------------------------------------------------------	------------------------------------------------------

N'écrivez pas dans cet espace

Les véhicules inscrits ci-dessus seront mis à notre disposition et seront utilisés pour les travaux relatifs à la présente soumission.	N'écrivez pas dans cet espace
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------

Raison sociale du soumissionnaire	
-----------------------------------	--

Signature de la personne autorisée	Date	Vérfié par:	Date
-------------------------------------------	-------------	--------------------	-------------

ANNEXE



Arrondissement de Ville-Marie
Direction des travaux publics
 1455, rue Bercy, 2^e étage
 Montréal, Québec, H2K 2V1

LISTE D'APPAREILS DU SOUSSIONNAIRE

Soumission no. VMP-18-014	Période	Type d'appareil Mini-fraiseuse Routière
-----------------------------------------	---------	-------------------------------------------------------

Année	Marque	Modèle	Poids (kg)	P.T.C. (kg)	Puissance	Capacité
No. Série du véhicule		No. Série du moteur		Immatriculation		Largeur
Nom du propriétaire		Endroit de remisage			Contrat de location Inclus <input type="checkbox"/>	Promesse d'achat Incluse <input type="checkbox"/>

N'écrivez pas dans cet espace

Année	Marque	Modèle	Poids (kg)	P.T.C. (kg)	Puissance	Capacité
No. Série du véhicule		No. Série du moteur		Immatriculation		Largeur
Nom du propriétaire		Endroit de remisage			Contrat de location Inclus <input type="checkbox"/>	Promesse d'achat Incluse <input type="checkbox"/>

N'écrivez pas dans cet espace

Les véhicules inscrits ci-dessus seront mis à notre disposition et seront utilisés pour les travaux relatifs à la présente soumission.	N'écrivez pas dans cet espace
Raison sociale du soumissionnaire	

Signature de la personne autorisée	Date	Vérfié par:	Date
-------------------------------------------	-------------	--------------------	-------------

Arrondissement de Ville-Marie Direction des travaux publics 1455, rue Bercy, 2 ^e étage Montréal, Québec, H2K 2V1	SECTION VI ANNEXES	Appel d'offres public N° VMP-18-014 Exécution de travaux
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------	----------------------------------------------------------------

2. GABARIT D'ÉTIQUETTE DE RETOUR

ATTENTION : VEUILLEZ UTILISER LE GABARIT SUIVANT POUR IDENTIFIER VOTRE ENVELOPPE DE RETOUR

Titre de l'Appel d'offres : Travaux de réfection routière sur diverses rues de l'arrondissement de Ville-Marie

Date et heure d'ouverture : Le 28 mai 2018 à 11H00 à

N° d'Appel d'offres : VMP-18-014

N° SEAO :

Cette Soumission, pour être valablement reçue, doit se trouver physiquement entre les mains du greffier de la Ville ou tout autre représentant désigné, à l'adresse ci-dessous mentionnée, avant l'heure et la date d'ouverture des Soumissions. Cette Soumission sera ouverte immédiatement après par le greffier de la Ville ou un représentant désigné.

**Au secrétaire d'arrondissement
800, boulevard Maisonneuve Est
17^e étage
Montréal (Québec)
H2L 4L8**

<p>Arrondissement de Ville-Marie Direction des travaux publics 1455, rue Bercy, 2^e étage Montréal, Québec, H2K 2V1</p>	<p>SECTION VII DEVIS TECHNIQUES</p>	<p>Appel d'offres public N° VMP-18-014 Exécution de travaux</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------

SECTION VII **DEVIS TECHNIQUES**

Section à NE PAS retourner

Arrondissement de Ville-Marie Direction des travaux publics 1455, rue Bercy, 2 ^e étage Montréal, Québec, H2K 2V1	SECTION VII DEVIS TECHNIQUES	Appel d'offres public N° VMP-18-014 Exécution de travaux
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------	----------------------------------------------------------------

Table des matières

Cahier V - Voirie	46 pages
Cahier C - Circulation	50 pages

Direction des travaux publics
Division de la voirie
1455 Bercy, 2e étage
Montréal (Québec) H2K 2V1

ADDENDA no. 1

Soumission : VMP-18-014

Travaux de réfection routière de différentes rues de l'arrondissement de Ville-Marie

1) Ajout de plans

Des plans ont été ajoutés à l'appel d'offres afin d'apporter plus de précision quant aux travaux à réaliser.

C-52-18-YR001 à C-52-18-YR013

2) Modifications au Devis circulation

Des modifications ont été apportées au devis de circulation, pour inclure les critères quant aux saillies de trottoirs sur les rues Rouen, Hochelaga et Fullum. Remplacer le devis circulation par celui ci-joint,

Le présent addenda fait partie intégrante des documents de soumission et comporte 13 plans de format A1 et le devis de circulation révisé de cinquante-quatre (54) pages incluant celle-ci.

FIN DE L'ADDENDA

Le 16 mai 2018

Direction des travaux publics
Division de la voirie
1455 Bercy, 2e étage
Montréal (Québec) H2K 2V1

ADDENDA no. 2

Soumission : VMP-18-014

Travaux de réfection routière de différentes rues de l'arrondissement de Ville-Marie

1) Différence entre le bordereau de prix et les plans

Veillez SVP indiquer vos prix en fonction des items sur le bordereau et non pas des informations inscrites sur les plans.

Le présent addenda fait partie intégrante des documents de soumission et comporte une page.

FIN DE L'ADDENDA

Le 24 mai 2018

Direction des travaux publics
Division de la voirie
1455 Bercy, 2e étage
Montréal (Québec) H2K 2V1

ADDENDA no. 3

Soumission : VMP-18-014

Travaux de réfection routière de différentes rues de l'arrondissement de Ville-Marie

1) Page a remplacer

Veillez SVP remplacer la page 16 de 57 du cahier des charges par celle-ci.

**Le présent addenda fait partie intégrante des documents de soumission et
comporte deux (2) pages incluant celle-ci..**

FIN DE L'ADDENDA

Le 24 mai 2018

Arrondissement de Ville-Marie Direction des travaux publics 1455, rue Bercy, 2 ^e étage Montréal, Québec, H2K 2V1	SECTION I INSTRUCTIONS AUX SOUSSIONNAIRES	Appel d'offres public N° VMP-18-014 Exécution de travaux
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------

2.11.2 Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)

Le Soumissionnaire inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (ci-après nommé RENA) ne peut présenter une Soumission.

Lorsque le Soumissionnaire qui, dans le cadre de l'exécution du Contrat avec la Ville, conclut un sous-contrat rattaché directement au Contrat avec un Sous-traitant inscrit au RENA, la Ville se réserve le droit d'invoquer le défaut de celui-ci.

2.11.3 Licence de la Régie du bâtiment du Québec

Le Soumissionnaire doit détenir, à la date d'ouverture des Soumissions, une licence d'entrepreneur appropriée, valide, non restreinte aux fins de l'obtention d'un Contrat public et émise par la Régie du bâtiment du Québec, faute de quoi sa Soumission sera automatiquement rejetée. Pour faciliter une telle vérification par la Ville, il joint une copie de cette licence à sa Soumission.

2.11.4 Attestation de Revenu Québec

Le Soumissionnaire doit détenir, à la date de dépôt de sa Soumission, une attestation valide délivrée par Revenu Québec avant la date limite fixée pour le dépôt des Soumissions, selon laquelle il a produit les déclarations et rapports requis par les lois fiscales et il n'a pas de compte payable en souffrance à l'endroit du ministre du Revenu, faute de quoi sa Soumission sera automatiquement rejetée. Pour permettre une telle vérification par la Ville, il doit joindre une copie de cette attestation à sa Soumission.

Si l'adjudication du Contrat survient après la période de validité de l'attestation jointe à la Soumission du plus bas Soumissionnaire conforme, ce dernier devra produire une attestation valide avant l'octroi du Contrat.

Tout Soumissionnaire n'ayant pas un établissement au Québec ou qui n'y exerce aucune activité ou qui n'y exploite pas une entreprise doit, en lieu et place d'une telle attestation, remplir et signer l'annexe D *Absence d'établissement au Québec* et la présenter avec sa Soumission lorsqu'un accord de libéralisation des marchés conclu par le gouvernement du Québec est applicable.

2.12 Politique de gestion contractuelle

En déposant une Soumission, son signataire fait toutes les affirmations solennelles contenues à la Politique de gestion contractuelle (jointe à l'annexe E du CCAG) adoptée par la Ville en vertu de la Loi sur les cités et villes et souscrit à tous les engagements qui y sont prévus.

Le Soumissionnaire doit prendre note que :

"En vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires)."

APPEL D'OFFRES PUBLIC



Des soumissions sont demandées et devront être reçues **avant 11 h** à la date ci-dessous, au comptoir Accès Ville-Marie situé au 800, boulevard De Maisonneuve Est, 17^e étage, Montréal H2L 4L8, pour :

Appel d'offres : **VMP-18-014** - Travaux de réfection routière de différentes rues de l'arrondissement de Ville-Marie

Date d'ouverture : **28 mai 2018**

Dépôt de garantie : Cautionnement de 10 %.

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 10 mai 2018 par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en communiquant avec des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site internet www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Renseignements : vm-appeldoffres@ville.montreal.qc.ca

Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires préparés à cette fin par l'arrondissement de Ville-Marie et placée dans une enveloppe cachetée portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres. Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

L'arrondissement de Ville-Marie ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 10 mai 2018

Le Secrétaire d'arrondissement
M^e Domenico Zambito

**Travaux de réfection routière de différentes rues de
l'arrondissement de Ville-Marie
VMP-18-014**

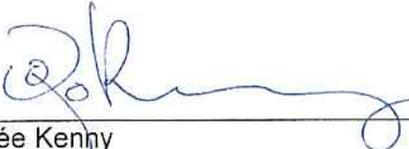
Procès-verbal d'une séance d'ouverture de soumissions tenue le 28 mai 2018, à 11 heures, au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est, Montréal.

Aux date, heure et lieu mentionnés dans l'avis d'appel d'offres publié le 10 mai 2018 dans *Le Devoir*, les soumissions reçues dans le délai requis sont ouvertes publiquement par madame Rosie Fata, ingénieure, par madame Josée Kenny, analyste de dossiers, en présence de madame Sandy Pinna, analyste de dossiers.

Nom de l'entreprise	Montant total de la soumission
De Sousa - 4042077 Canada inc.	4 877 339,49 \$
Demix construction, Une division de groupe CRH Canada inc.	5 458 674,58 \$
Pavages Métropolitain inc.	5 842 379,98 \$
Les entrepreneurs Bucaro inc.	5 990 693,70 \$
Construction Bau-Val inc.	6 445 000,00 \$
Construction Viatek inc.	7 657 766,33 \$

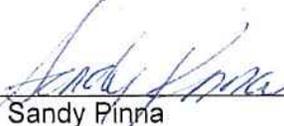
B.A.M.
VILLE-MARIE

2018 MAI 28 A 11:00



Josée Kenny
Analyste de dossiers

2018-05-28
date



Sandy Pinna
Analyste de dossiers

2018-05-28
date



Rosie Fata
Ingénieure

2018/05/28
date

Section A - Sommaire

Parution :			Ouverture :			À :
Jour	Mois	Année	Jour	Mois	Année	
10	5	2018	28	5	2018	Accès Ville-Marie 800, boul. De Maisonneuve, 17e étage Montréal (Québec) H2L 4L8, avant 11h00

Travaux de réfection routière sur diverses rues de l'arrondissement de Ville-Marie

Description et sommaire de soumission	Montant
Travaux de réfection routière sur diverses rues de l'arrondissement de Ville-Marie	
Montant total avant taxes :	4 242 086,97 \$
Taxe sur les produits et services 5 % :	212 104,35 \$
Taxe de vente du Québec 9,975 % :	423 148,18 \$
Montant total :	4 877 339,49 \$

Identification du soumissionnaire

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1160862596

Si non inscrit au REQ, cocher ici

Je (Nous), soussigné(s) : De Sousa - 4042077 Canada Inc.

Nom du soumissionnaire tel qu'inscrit au Registre des entreprises du Québec, si applicable.

3872 Boulevard Lemay, Laval (Qc) H7E 1A1

Adresse commerciale aux fins du présent contrat, ville, province et code postal.

ayant soigneusement étudié les conditions et prescriptions du cahier des charges et, si tel est le cas, des addendas le modifiant ou le complétant et, en comprenant parfaitement l'esprit et la lettre, offrons de fournir à la Ville de Montréal les biens et services décrits au bordereau ci-joint, et nous nous engageons, en cas d'adjudication à fournir, en bon état, aux prix soumis et aux conditions énoncées dans l'ensemble du cahier des charges, les biens et services faisant l'objet du présent appel d'offres. Le prix soumis tient compte de tous les addenda émis via le SEAO pour cet appel d'offres.

Nom et titre du signataire (en majuscules) :

JUDIKAËL BARON, ADJOINT DIRECTEUR

Téléphone : 450-663-3000

Télécopieur : 450-663-2000

Courriel : info@adesousa.com

Signature:



Jour	Mois	Année
25	5	2018

Note : Le défaut de se conformer strictement à chacune des conditions de l'appel d'offres pourra entraîner le rejet de la soumission. Seuls les renseignements consignés à ce sommaire seront rendus publics.

Section B - Résumé du bordereau de soumission

Travaux de réfection routière sur diverses rues de l'arrondissement de Ville-Marie

Description	# Sous-projet	# Simon	Montant	TPS 5%	TVQ 9,975%	Total
Travaux de réfection routière sur diverses rues de l'arrondissement de Ville-Marie			4 242 086,97 \$	212 104,35 \$	423 148,18 \$	4 877 339,49 \$
Total avant taxes				Total TPS	Total TVQ	Total taxes incl.
			4 242 086,97 \$	212 104,35 \$	423 148,18 \$	4 877 339,49 \$

N° d'inscription de la TPS: 865245450

N° d'inscription de la TVQ: 1201526881

Identification du soumissionnaire:

Judikaël Baron

Nom en caractères d'imprimerie

Adjoint directeur

Titre

450-663-3000

Téléphone

450-663-2000

Télécopieur

info@adesousa.com

Adresse courriel

25-mai-18

Signature et date

Section C - Bordereau de soumission

Seq	Description	Quantité Probable	Unité	Prix Unit/Forf	Montant
<u>PLANAGE/REVÊTEMENT</u>					
1	PLANAGE DE CHAUSSEES D'ASPHALTE	29685	M CA	7,5 \$	222 637,50
<u>RÉPARATION DE LA FONDATION EN BÉTON</u>					
2	TYPE 1	483	M CA	296,8 \$	143 354,40
3	TYPE 2	483	M CA	220,2 \$	106 356,60
4	VENTRE DE BŒUF: FOURNITURE ET POSE-MATERIAUX RECYCLES-TYPE MR1-VM OU MR2-VM 500 MM EPAIS	500	M CA	63,5 \$	31 750,00
5	PREPARATION DES SURFACES DE CONTACT (EMULSION DE BITUME) 2-5, 8.17 (6.03)	53610	M CA	1,5 \$	80 415,00
6	FOURNITURE ET POSE D'UN REVETEMENT BITUMINEUX - COUCHE DE CORRECTION AU TAUX DE 60 KG/M CA - EC-10,2B,2,PG64-28 - POSE MECANIQUEMENT -25 MM EPAIS 2-5, 8.14 (6.04)	1456	TONNE	182,2 \$	265 283,20
7	FOURNITURE ET POSE D'UN REVETEMENT BITUMINEUX - COUCHE DE SURFACE AU TAUX DE 140 KG/M CA - ESG-10,2A,2,PG70-28 60 MM EPAIS 2-5, 8.14 (6.04)	3773	TONNE	153,3 \$	578 400,90
<u>RECONSTRUCTION DE RUELLE</u>					
8	PREPARATION DU LIT, 2-5, 8.01 (2.01)	340	M CA	139 \$	47 260,00
9	GEOTEXTILE TYPE GÉO-9	340	M CA	4,4 \$	1 496,00
10	FONDATION INFERIEURE - MATERIAUX RECYCLES-TYPE MR1-VM OU MR2-VM 500 MM EPAIS	340	M CA	34,2 \$	11 628,00
11	FONDATION SUPERIEURE - COUSSIN DE PIERRE - MG-20 200 MM EPAIS	340	M CA	17,6 \$	5 984,00
12	FOURNITURE ET POSE D'UN REVETEMENT BITUMINEUX - COUCHE DE BASE AU TAUX DE 140 KG/M CA - ESG-14,2B,2,PG64-28 - POSE MECANIQUEMENT -60 MM EPAIS 2-5, 8.14 (6.04)	48	TONNE	164,2 \$	7 881,60
13	FOURNITURE ET POSE D'UN REVETEMENT BITUMINEUX - COUCHE DE SURFACE AU TAUX DE 96 KG/M CA - ESG-10,2A,2,PG70-28 40 MM EPAIS 2-5, 8.14 (6.04)	21	TONNE	213,9 \$	4 491,90
14	PREPARATION DES SURFACES DE CONTACT (EMULSION DE BITUME) 2-5,8.17(6.03)	340	M CA	1,5 \$	510,00
<u>TRAVAUX CORRÉLATIFS DANS LA RUE</u>					
15	COUVERCLE ET CADRE DE CHAMBRE DE VANNE A REMPLACER PAR CONVENTIONNELS 2-9, 6.15	15	UNITÉ	2184,1 \$	32 761,50
16	COUVERCLE ET CADRE DE REGARD A REMPLACER PAR DES CONVENTIONNELS 2-8, 6.21-B (5.08)	31	UNITÉ	2159,7 \$	66 950,70
17	REGARD D'EGOUT ET/OU CHAMBRE DE VANNE A REPARER 2-8, 6.23	3	M-LIN	300,1 \$	900,30

Montant à reporter à la page 4

Sous-total

1 608 061,80 \$

Section C - Bordereau de soumission

Seq	Description	Quantité Probable	Unité	Prix Unit/Forf	Montant
	Montant reporté de la page 3				1 608 061,60 \$
	Sous-total				
18	NIVELLEMENT DE COUVERCLE ET CADRE DE REGARD OU DE CHAMBRE DE VANNE EXISTANTS DE TYPE AJUSTABLE OU CONVENTIONNEL 2-8, 6.22 (CR. M.V. 207)	55	UNITÉ	359 \$	19 745,00
19	TETE DE BOITE DE VANNE CONVENTIONNELLES OU AJUSTABLES A NIVELER DANS LA RUE 2-9, 6.18	26	UNITÉ	359 \$	9 334,00
20	GRILLE DE PUISARD DE RUE - MODÈLE ANTI-VÉLO 2-8, 6.39 (6.08) (CR. M.V. 221-H)	12	UNITÉ	440,9 \$	5 290,80
21	TÊTE DE PUISARDS DE RUE A REMPLACER PAR CONVENTIONNELS 2-8, 6.38 (6.08)	19	UNITÉ	1447,3 \$	27 498,70
22	PUISARD A RÉPARER 2-8, 6.13	3	M-LIN	300,1 \$	900,30
23	TETE DE PUISARD AJUSTABLE OU CONVENTIONNEL A NIVELER 2-8, 6.12 (CR. M.V. 208)	62	UNITÉ	359 \$	22 258,00
24	PUISARD À DESAFFECTER (Voir article #23 CAHIER V)	47	UNITÉ	1054,5 \$	49 561,50
25	NOUVEAU PUISARD DE RUE DE TYPE CONVENTIONNEL 2-8, 6.08 (3,08 5.04) CR. M.V. 221,221-H	49	UNITÉ	3623,2 \$	177 536,80
	RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS ASSOCIÉS À UN PAVAGE				
	TROTTOIR MONOLITHE EN BETON CROQUIS M.V. 245				
26	PREPARATION DU LIT 2-6, 12.01 (3.01 A 3.08)	5538	M CA	45,00 \$	249 210,00
27	FONDATION EN PIERRE 2-6, 12.02 (5.01 A 5.03)	5538	M CA	30,00 \$	166 140,00
28	REVETEMENT EN BETON 2-6, 12.04 (6.01 A 6.07)	5538	M CA	154,60 \$	856 174,80
	TROTTOIR BOULEVARD EN BETON CROQUIS M.V. 245				
29	PREPARATION DU LIT 2-6, 12.01 (3.01 A 3.08)	30	M CA	45,00 \$	1 350,00
30	FONDATION EN PIERRE 2-6, 12.02 (5.01 A 5.03)	30	M CA	30,00 \$	900,00
31	REVETEMENT EN BETON 2-6, 12.04 (6.01 A 6.07)	30	M CA	154,60 \$	4 638,00

Montant à reporter à la page 5

Sous-total

3 198 599,50 \$

Section C - Bordereau de soumission

Seq	Description	Quantité Probable	Unité	Prix Unit/Forf	Montant
	Montant reporté de la page 4				3 198 599,50 \$
	Sous-total				
32	ACIER D'ARMATURE - TREILLIS METALLIQUE - CROQUIS M.V. 209 2-6, 12.03 (9) CR. M.V. 248	1527	M CA	30,00 \$	45 810,00
33	PLAQUES PODOTACTILES POUR RPH (Voir article 13, CAHIER V)	49	UNITÉ	675,30 \$	33 089,70
34	BORDURE EN BÉTON (CR. M.V. 285) 2-7, 11.01 (1.02, 2.02)	5	M-LIN	300,10 \$	1 500,50
35	EMPLACEMENT FOSSE D'ARBRES (C.R. M.V. 245)	76	UNITÉ	750,3 \$	57 022,80
36	EMPLACEMENT D'ARBRE TYPE B (AVEC FOSSE AGRANDIE 10m³) (VOIR ART. 31 CAHIER V)	7	UNITÉ	750,30 \$	5 252,10
	<u>RACCORDEMENT EN ARRIERE TROTTOIR</u>				
37	NIVELLEMENT DES PAVES DE BETON OU DE GRANITE EXISTANTS 2-6, 8.06	144	M CA	150,10 \$	21 614,40
38	PLATE-BANDE A REVETEMENT BITUMINEUX 2-6, 12.08 (11.04)	282	M CA	75,00 \$	21 150,00
39	NIVELLEMENT DES ESPACES EN TERRE 2-6, 12.07 (11.19)	260	M CA	12,00 \$	3 120,00
40	GAZONNEMENT 2-6, 12.17	199	M CA	12,00 \$	2 388,00
41	MARCHE EN BETON 2-6, 12.11 (11.16) CR. M.V. 257	4	M-LIN	187,60 \$	750,40
	<u>RÉPARATION DE COURS D'EAU</u>				
42	PREPARATION DU LIT 2-6, 12.12 (11.17-A)	719	M CA	30,00 \$	21 570,00
43	COUSSIN DE PIERRE 2-5, 8.07 (4.02) 150 MM EPAIS.	719	M CA	30,00 \$	21 570,00
44	FONDATION EN BETON 2-6, 12.13 (11.17-B)	719	M CA	45,00 \$	32 355,00
45	REVETEMENT BITUMINEUX - ESG-14,3B,2,PG58-28 90 MM EPAIS-2-5, 8.14	719	M CA	112,50 \$	80 887,50

Montant à reporter à la page 6

Sous-total

3 546 679,90 \$

Section C - Bordereau de soumission

Seq	Description	Quantité Probable	Unité	Prix Unit/Forf	Montant
	Montant reporté de la page 5				3 546 679,90 \$
	TRAVAUX CORRELATIFS DANS TROTTOIR				
46	TÊTE DE PUISARD DE TROTTOIR 2-8, 6.37 (5.08)	1	UNITÉ	1 125,50 \$	1 125,50
47	TÊTE DE PUISARD DE TROTTOIR À NIVELER 2-8, 6.12 CR. M.V. 208	4	UNITÉ	1 125,50 \$	4 502,00
48	PUISARD À RÉPARER 2-8, 6.13	2	M-LIN	450,20 \$	900,40
49	TETE DE BOITE DE VANNE A REMPLACER AVEC EXCAVATION ET REMPLISSAGE 2-9, 6.31	6	UNITÉ	750,30 \$	4 501,80
50	NIVELLEMENT DE TETE DE BOITE DE VANNE DANS LE TROTTOIR 2-9, 6.18	3	UNITÉ	300,10 \$	900,30
52	BOITE DE SERVICE D'EAU À REMPLACE AVEC EXCAVATION ET REMPLISSAGE 2-9, 6.31	4	UNITE	7 503,10 \$	30 012,40
53	REMPLACEMENT D'ARRET DE DISTRIBUTION D'EAU 2-9, 6.29	4	UNITÉ	7 503,10 \$	30 012,40
54	COUVERCLE ET CADRE DE REGARD A NIVELER 2-8, 6.22 (5.07, 6.23) CR. M.V. 207	27	UNITÉ	300,10 \$	8 102,70
55	MANCHON POUR SIGNALISATION ECRITE 2-6, 12.38 CR. M.V. 245-D	30	UNITÉ	150,10 \$	4 503,00
56	MARQUAGE EN THERMOPLASTIQUE POUR TRAVERSES PIÉTONS (Voir art. 48 CAHIER V)	246	M CA	363,40 \$	89 396,40
57	MAINTIEN DE LA CIRCULATION ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (CAHIER C)	1	GLOBAL	135 805,90 \$	135 805,90
58	TRAVAUX CONTINGENTS (L'ENTREPRENEUR DOIT INSCRIRE 10 % DU MONTANT TOTAL DU SOUS-PROJET AVANT TAXES)	1	GLOBAL	385 644,27 \$	385 644,27
	Total du projet avant taxes :				4 242 086,97 \$

Signature



ANNEXE



Service des infrastructures, de la voirie et des transports
 Direction des infrastructures
 Division de la conception des travaux
 801, rue Brennan, 7^e étage
 Montréal (Québec) H3C 0G4

LISTE D'APPAREILS DU
SOUMISSIONNAIRE

Soumission no.

VMP-18-014

Période

2018

Type d'appareil

Fraiseuse Routière (Planeuse)

Année	Marque	Modèle	Poids (kg)	P.T.C. (kg)	Puissance	Capacité
2017	Wirtgen	W220	36000			
No. Série du véhicule		No. Série du moteur		Immatriculation		Largeur
05220236				V52454C-8		2.2m
Nom du propriétaire GEBT Inc.		Endroit de remisage Joliette			Contrat de location Inclus <input type="checkbox"/>	Promesse d'achat Inclus <input type="checkbox"/>

N'écrivez pas dans cet espace

Les véhicules inscrits ci-dessus seront mis à notre disposition et seront utilisés pour les travaux relatifs à la présente soumission.

N'écrivez pas dans cet espace

Raison sociale du soumissionnaire
 GEBT/ACI inc.

Signature de la personne autorisée

Date

25/05/18

Vérfié par:

Date

Charles-André Pagé, Directeur-estimation

11112016

ANNEXE



Service des infrastructures, de la voirie et des transports
 Direction des infrastructures
 Division de la conception des travaux
 801, rue Brennan, 7^e étage
 Montréal (Québec) H3C 0G4

LISTE D'APPAREILS DU
SOUSSIONNAIRE

Soumission no.

VMP-18-014

Période

2018

Type d'appareil

Mini-Fraiseuse Routière

Année	Marque	Modèle	Poids (kg)	P.T.C. (kg)	Puissance	Capacité
2013	Wirtgen	W100	15000			
No. Série du véhicule		No. Série du moteur		Immatriculation		Largeur
1210.0033				V6335Y-8		1m
Nom du propriétaire GEBT Inc.		Endroit de remisage Joliette		Contrat de location Inclus <input type="checkbox"/>		Promesse d'achat Inclus <input type="checkbox"/>

N'écrivez pas dans cet espace

Les véhicules inscrits ci-dessus seront mis à notre disposition et seront utilisés pour les travaux relatifs à la présente soumission.

N'écrivez pas dans cet espace

Raison sociale du soumissionnaire
 GEBT/ACI inc.

Signature de la personne autorisée

Date

25/05/18

Vérfié par:

Date

Charles-André Pagé, Directeur-estimation

ANNEXE B

CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION ET LETTRE D'ENGAGEMENT

9042-210	VMP-18-014
(numéro de cautionnement)	(numéro d'appel d'offres Ville)
18 MAI 2018	1163902
(Date d'émission)	(numéro SÉAO)

LES PARTIES :

L'UNIQUE ASSURANCES GÉNÉRALES INC.

(nom de la compagnie d'assurances)

ayant un établissement dans la province de Québec situé au

625, RUE JACQUES-PARIZEAU, CASE POSTALE 17050, QUÉBEC (QUÉBEC) G1K 0E1

(No, rue, ville, code postal)

ici représentée par

DAPHNÉ PAPINEAU, MANDATAIRE

(nom et titre du représentant)

dûment autorisé(e),

(ci-après appelée la "Caution")

après avoir pris connaissance du Cahier des charges et d'une soumission écrite devant être présentée à la

VILLE DE MONTRÉAL,

(ci-après appelée la "Ville")

le 28 mai 20 18, par

(date)

4042077 CANADA INC. F.A.S.R.S. AMÉNAGEMENT DE SOUSA

(nom de l'entreprise soumissionnaire)

1160862596

(# NEQ)

, ayant un établissement au

3872, BOULEVARD LEMAN, LAVAL (QUÉBEC) H7E 1A1

(No, rue, ville, code postal)

ici représentée par

Judikail Baron, adjoint directeur

(nom et titre du représentant)

dûment autorisé(e),

(ci-après appelé le "Soumissionnaire")

dûment autorisé(e), pour

N° VMP-18-014 - TRAVAUX DE RÉFECTION ROUTIÈRE DE DIFFÉRENTES RUES DE L'ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

(description du contrat)

se porte caution du **Soumissionnaire**, envers la Ville, aux conditions énoncées aux sections « Cautionnement de soumission » et « Lettre d'engagement » ci-dessous.

CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION

La **Caution** s'oblige, en cas de retrait de la soumission par le **Soumissionnaire** ou en cas de refus ou de défaut du **Soumissionnaire**, pour quelque raison que ce soit, de fournir, dans les délais requis, tout document ou renseignement demandé par la **Ville** en vertu du Cahier des charges, y compris les polices d'assurance, le cautionnement d'exécution et le cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, à payer à la **Ville** la différence en argent entre le montant de la soumission présentée par le **Soumissionnaire** et le montant du contrat que la **Ville** conclura avec une autre personne pour l'exécution du contrat. Si ce dernier montant est supérieur au premier, sa responsabilité est limitée à dix pour cent (10 %) du total de la soumission incluant les taxes et les contingences.

La **Caution** ne peut retirer son cautionnement de soumission pendant les 90 jours qui suivent la date de l'ouverture des soumissions ou à compter du jour où l'autorité compétente octroie le contrat à l'Adjudicataire.

La **Caution** renonce aux bénéfices de discussion.

Le présent cautionnement est régi par les lois du Québec et toute procédure s'y rapportant doit être intentée dans les 12 mois de la date des présentes, dans le district judiciaire de Montréal.

LETTRE D'ENGAGEMENT

À la suite à l'octroi du contrat, la **Caution** s'engage envers la **Ville** à accorder au **Soumissionnaire** les cautionnements suivants, dans les 15 jours calendrier suivant l'adjudication du contrat :

- Un cautionnement d'exécution (Annexe F) pour une somme équivalente à 50 % du montant total du contrat accordé, incluant les taxes et les contingences ; et
- Un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services (Annexe G) pour une somme équivalente à 50 % du montant total du contrat accordé, incluant les taxes et les contingences.

En cas de défaut de la **Caution**, de fournir les cautionnements ci-dessus, la **Caution** sera solidairement responsable avec l'**Adjudicataire** de tous les dommages subis par la Ville.

Le **Soumissionnaire** intervient au présent cautionnement pour y consentir et à défaut par lui de ce faire, la présente obligation est nulle et de nul effet.

En foi de quoi, la Caution et le Soumissionnaire, par leurs représentants dûment autorisés, ont signé à QUÉBEC

(ville)

le 18 MAI 2018

(date)

4042077 CANADA INC. F.A.S.R.S. AMÉNAGEMENT DE SOUSA

BARON Sandrine
(Nom du représentant autorisé du Soumissionnaire)

[Signature]
(Signature)

Tris Lachapelle
(Nom du témoin du Soumissionnaire)

[Signature]
(Signature)

L'UNIQUE ASSURANCES GÉNÉRALES INC.

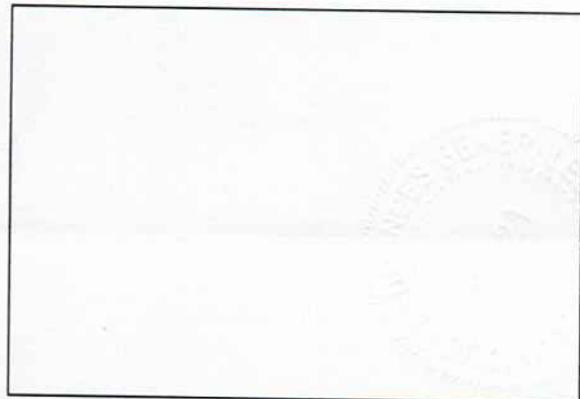
DAPHNÉ PAPINEAU, MANDATAIRE
(Nom du représentant autorisé de la Caution)

[Signature]
(Signature)

MANON LEMAIRE
(Nom du témoin de la Caution)

[Signature]
(Signature)

Sceau de la Caution :
(facultatif)



ANNEXE H

Date : 17 mai 2018

Objet : Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire

COURTIER:	GPL assurance inc.	
Adresse postale :	3131, boul. Saint-Martin Ouest, bureau 600, Laval (Québec) H7T 2Z5	
Téléphone :	450-978-4446	Courriel :

ASSUREUR 1 :	CNA - Continental Casualty Company	
Adresse postale :	1800, avenue McGill Collège, bureau 520, Montréal (Québec) H3A 3J6	
Téléphone :		Courriel :

ASSUREUR 2 :	N/A	
(si applicable)		
Adresse postale :		
Téléphone :		Courriel :

ASSUREUR 3 :	N/A	
(si applicable)		
Adresse postale :		
Téléphone :		Courriel :

ASSURÉ:	4042077 Canada Inc.	
Adresse postale :	3872, boulevard Leman, Laval (Québec) H7L 1A1	
Téléphone :	450-663-3000	Courriel : info@adesousa.com

Numéro d'appel d'offres : VMP-18-014

Titre de l'appel d'offres : Travaux de réfection routière sur différentes rues de l'arrondissement de Ville-Marie

Nous désirons confirmer par la présente que nous GPL assurance inc.,
(nom du courtier)
sommes en mesure de fournir à notre client, 4042077 Canada inc.,
(nom de l'entrepreneur)
toutes les assurances qui seront nécessaires en rapport avec le projet mentionné en rubrique.

En conformité avec la section 3.0 relative aux assurances du cahier des clauses administratives générales et des spécifications du cahier des clauses administratives spéciales, nous serons en mesure de mettre en place les garanties suivantes pour notre client :

A) Assurance Responsabilité civile

Nature et étendue du ou des contrats d'assurance	Montants de garantie (\$)		
	ASSUREUR 1	ASSUREUR 2 (si applicable)	ASSUREUR 3 (si applicable)
Responsabilité civile générale des entreprises Garantie de portée au moins équivalente à celle énoncée à la Garantie A - Dommages corporels, dommages matériels ou privation de jouissance - du texte standard recommandé par le Bureau d'assurance du Canada en vertu de son formulaire No 2100. Dommage corporel et matériel sur base d'événement.	5 M \$ / sinistre		
Montant global risque produits après travaux (PAT)	5 M \$ / période		
Responsabilité civile automobile Formule des non-proprétaires (F.P.Q. N° 6)	2 M \$ / sinistre		
Montant global général (autre que le risque PAT)	5 M \$ / période		
Umbrella (si applicable)	N/A M \$ / sinistre N/A M \$ / période	N/A M \$ / sinistre N/A M \$ / période	
Responsabilité civile excédentaire (si applicable)	N/A M \$ / sinistre N/A M \$ / période	N/A M \$ / sinistre N/A M \$ / période	N/A M \$ / sinistre N/A M \$ / période

B) Assurance chantier tous risques

Lorsque requis au cahier des clauses administratives spéciales, nous sommes en mesure de fournir une assurance chantier tous risques, formule étendue au montant de la valeur du contrat incluant les taxes et les contingences, tel que décrit et selon les termes de l'annexe J, incluse au cahier des charges.

Notre engagement à assurer le client ci-haut mentionné, est valide pour la durée de la validité de la soumission indiquée au cahier des charges et ce, à compter de la date d'ouverture des soumissions de l'appel d'offres, en autant que ce dernier soit toujours notre client.

Par : Pierre-Luc Du Sault

(Nom du représentant autorisé du courtier d'assurances)



GPL assurance Inc.

(Signature du représentant du courtier d'assurances)

MESSAGE

La validité de cette licence doit être vérifiée au
Registre des détenteurs de licence situé sur le site
Internet www.rbq.gouv.qc.ca ou auprès de la R.B.Q.
au 1800 361-0761 ou 514 873-0976.

LICENCE D'ENTREPRENEUR

Numéro de licence : 8327-9463-41

Numero de validation : 1-838965224

ÉMISE LE : 2013-02-26

DATE D'ÉCHÉANCE ANNUELLE DE PAIEMENT : 26 février

TITULAIRE DE LA LICENCE

4042077 Canada Inc.
3872 boulevard Lemay
Laval QC
Canada H7E 1A1

Voir section Autre(s) nom(s)

RÉPONDANTS

Judikael Baron

Gestion de la sécurité 1.4, Gestion de projets et de
chantiers 1.4

Wilson De Sousa

Administration, Exécution de travaux de construction,
Gestion de la sécurité, Gestion de projets et de chantiers
1.4, Gestion de projets et de chantiers

----- 2 répondant(s) autorisé(s). -----

CATÉGORIES ET SOUS-CATÉGORIES DE L'ENTREPRENEUR

La présente atteste que le titulaire est autorisé à soumissionner, organiser, coordonner, exécuter et faire exécuter les travaux de construction
inclus dans les catégories et sous-catégories mentionnées ci-dessous.

Catégorie entrepreneur général (annexe I)

- 1.2 Petits bâtiments
- 1.3 Bâtiments de tout genre
- 1.4 Routes et canalisation

Catégorie entrepreneur spécialisé (annexe II)

- 2.2 Ouvrages de captage d'eau non forcés
- 2.4 Systèmes d'assainissement autonome
- 10 Systèmes de chauffage localisé à combustible solide
- 15.7 Ventilation résidentielle

Catégorie entrepreneur spécialisé (annexe III)

- 2.5 Excavation et terrassement
- 2.7 Travaux d'emplacement
- 3.2 Petits ouvrages de béton
- 4.2 Travaux de maçonnerie non structurale marbre et céramique

Régie du bâtiment du Québec

Philippe Bourbon

Président

Francis Gauthier

Secrétaire

MESSAGE

La validité de cette licence doit être vérifiée au
Registre des détenteurs de licence sur le site
Internet www.rbq.gouv.qc.ca ou auprès de la R.B.Q.
au 1800 361-0761 ou 514 873-0976.

LICENCE D'ENTREPRENEUR

Numéro de licence : 8327-9463-41

Numéro de validation : 1-838965224

ÉMISE LE : 2013-02-26

DATE D'ÉCHÉANCE ANNUELLE DE PAIEMENT : 26 février

TITULAIRE DE LA LICENCE

4042077 Canada Inc.
3872 boulevard Leman
Laval QC
Canada H7E 1A1

Voir section Autre(s) nom(s)

CATÉGORIES ET SOUS-CATÉGORIES DE L'ENTREPRENEUR

La présente atteste que le titulaire est autorisé à soumissionner, organiser, coordonner, exécuter et faire exécuter les travaux de construction
inclus dans les catégories et sous-catégories mentionnées ci-dessous.

- 5.2 Ouvrages métalliques
 - 6.2 Travaux de bois et plastique
 - 7 Isolation étanchéité couvertures et revêtement extérieur
 - 8 Portes et fenêtres
 - 9 Travaux de finition
 - 11.2 Équipements et produits spéciaux
 - 12 Armoires et comptoirs usinés
 - 13.5 Installations spéciales ou préfabriquées
 - 17.2 Intercommunication téléphonique et surveillance
- 20 sous-catégorie(s) autorisée(s). -----

AUTRE(S) NOM(S)

AMÉNAGEMENT DE SOUSA

Régie du bâtiment du Québec

Michel Pouliot *Genevieve*

Président

Secrétaire

Attestation de Revenu Québec

Cette attestation est délivrée à la personne suivante :

4042077 CANADA INC.
3872, BOUL. LEMAN
LAVAL (QUEBEC) H7E 1A1

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1160862596

Elle atteste que la personne dont le nom figure ci-dessus répond, à la date de délivrance, aux conditions suivantes :

- Elle a produit les déclarations et les rapports exigés en vertu des lois fiscales québécoises.
- Elle n'a pas de compte en souffrance à l'endroit du ministre du Revenu du Québec en vertu de ces lois fiscales ou, si elle a un compte en souffrance, elle se trouve dans l'une ou l'autre des situations suivantes :
 - le recouvrement de ses dettes a été légalement suspendu;
 - des dispositions ont été convenues avec elle pour assurer le paiement de ses dettes, et elle n'est pas en défaut à cet égard.

Cette attestation est délivrée sous réserve des droits du ministre du Revenu, qui peut notamment procéder à toute vérification, à toute inspection, à tout examen ou à toute enquête. Le ministre peut aussi établir toute détermination, toute imposition et toute cotisation. Enfin, il peut rendre toute décision et recouvrer tout montant relativement à la personne dont le nom figure ci-dessus.

Numéro de l'attestation : 801182-HWBT-0469638

Date et heure de délivrance de l'attestation : 9 avril 2018 à 13 h 15 min 58 s

Date de fin de la période de validité de l'attestation : 31 juillet 2018

Certaines personnes pourraient être assujetties, selon certaines lois, aux obligations relatives à l'attestation de Revenu Québec, notamment l'obligation de vérifier l'authenticité de cette attestation. Pour plus d'information concernant les contrats visés par l'attestation de Revenu Québec, consultez notre site Internet au www.revenuquebec.ca.



ATTESTATION D'ASSURANCE :

2017-R1

Annule et remplace 2017R

LA PRÉSENTE ATTESTATION NE MODIFIE, N'ÉTEND OU N'ALTÈRE D'AUCUNE MANIÈRE LA GARANTIE ÉTABLIE DANS LES POLICES ÉNUMÉRÉES CI-APRÈS. ELLE N'EN REPRÉSENTE QUE LE RÉSUMÉ À TITRE D'INFORMATION SANS CONFÉRER DE DROIT AU DÉTENTEUR; ELLE EST ÉTABLIE ÉTANT ENTENDU QUE LES DROITS ET OBLIGATIONS DES PARTIES SONT RÉGIS PAR LE OU LES CONTRATS ORIGINAUX MODIFIÉS PAR AVENANT LE CAS ÉCHÉANT. LES LIMITES INDIQUÉES PEUVENT AVOIR ÉTÉ RÉDUITES PAR LE RÉGLEMENT DE SINISTRES.

<p>Le présent certificat est émis à :</p> <p>À QUI DE DROIT</p>	<p>Nom et adresse de l'Assuré:</p> <p>4042077 CANADA INC. FASLRS AMÉNAGEMENT DE SOUSA 3872 boulevard Leman Laval (Québec) H7L 1A1</p>
-------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Genre d'assurance	Assureur	No de police	Date d'échéance	Garanties	Limites de responsabilité - \$ CAD
Assurance responsabilité civile générale	Compagnie d'assurance Continental Casualty	MPR2351995	19 octobre 2018	Responsabilité civile pour les dommages corporels, dommages matériels et préjudice personnel, assujettie aux conditions, limitations et exclusions de la police	5 000 000\$ Par événement 5 000 000\$ Préjudice imputable à la publicité et préjudice personnel 5 000 000\$ Produits et travaux complétés - limite globale 5 000 000\$ Limite globale annuelle
Assurance automobile	Compagnie d'assurance Continental Casualty	CAF2351996	19 octobre 2018	Chapitre A – Responsabilité civile Dommages matériels ou dommages corporels causés à d'autres personnes	2 000 000\$

Description des opérations et autres commentaires

ACTIVITÉ DE L'ASSURÉ : Entrepreneur en aménagement paysager, pavage et déneigement
 Toutes activités usuelles aux opérations de l'assuré

GPL ASSURANCE INC.

Fait à Laval le 9 avril 2018
 Préparé par : lf

Signé par : Pierre-Luc Du Sault
 Courtier en assurance de dommages

Le 26 mai 2017

4042077 CANADA INC.
A/S MONSIEUR WILSON DE SOUSA
1865, BOUL FORTIN, BUREAU C
LAVAL (QC) H7S 1P1

N° de décision : 2017-CPSM-1032624
N° de client : 3000324211

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

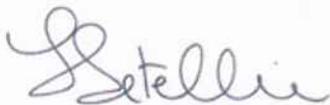
Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous AMÉNAGEMENT DE SOUSA, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). 4042077 CANADA INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **22 juillet 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 17 mai 2018

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA SIGNATURE DE LA SOUMISSION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée des administrateurs de la compagnie Aménagement De Sousa / 4042077 Canada Inc, tenue à Laval le 17 mai 2018, à laquelle il y avait quorum.

Il est PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE, Judikaël Baron, adjoint directeur, soit autorisé(e), pour et au nom de la compagnie Aménagement De Sousa Inc / 4042077 Canada Inc, à présenter et à signer la lettre d'intention du Projet : Travaux de réfection routière sur différentes rues de l'arrondissement de Ville-Marie (VMP-18-014).

Il est autorisé à fournir tous les documents nécessaires à cette fin.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.


SIGNATURE AUTORISÉE

Ce 17 mai 2018

N° de dossier :

1184657004

Nature du dossier :

Contrat de construction

Fournisseur(s) :

Nombre de fournisseurs pour ce dossier :

1

Lien vers [Rechercher Fournisseurs](#) disponible dans GoFinances 2.0 (sous menu Utilitaires) -- Accès sécurisé --Lien pour une nouvelle [inscription](#) ou une [modification](#) au "Fichier des fournisseurs" (cette étape doit être effectuée [par le fournisseur](#))

	Nom du fournisseur	Numéro (dans fichier des fournisseurs)
1.	De Sousa - 4042077 Canada inc.	XXXXX

Financement :

Sources multiples

Source 1 PTI

Source 2 PTI

Source 3

Montants annuels à prévoir : (Taxes incluses)

Commentaires:

La première sources est pour le PTI Arrondissement incluant taxes, contingences et frais incidents.
La deuxième source est pour le PTI SIVTincluant taxes, contingences et frais incidents.

	Années antérieures	2018	2019	2020	2021	2022	Années ultérieures	Total
Montant-Source 1		593 434,24 \$						593 434,24 \$
Montant-Source 2		4 583 905,25 \$						4 583 905,25 \$
Total	0,00 \$	5 177 339,49 \$	0,00 \$	5 177 339,49 \$				

 Le responsable du projet s'engage à produire une évaluation de la performance du(des) fournisseur(s) à la fin du contrat.

Durée du contrat (indiquer le nombre de mois) :

6

Date de début :

jour (si connu)

mois

année

Date de fin :

jour (si connu)

mois

année

Formulaire complété par :

Rosie Fata

Prénom, nom

Date et heure système : 30 mai 2018 10:42:37



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

: VMP-18-014
: 1163902
: En attente des résultats d'ouverture
: Travaux de réfection routière de différentes rues de l'arrondissement de Ville-Marie

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com	Madame Johanne Vallée Téléphone : 514 788-4660 Télécopieur :	Commande : (1441964) 2018-05-10 14 h 39 Transmission : 2018-05-10 14 h 39	2941570 - Addenda 1 (devis) 2018-05-16 13 h 52 - Courriel 2941571 - Addenda 1 (plan) 2018-05-16 16 h 17 - Messagerie 2945766 - Addenda 2 2018-05-24 12 h 05 - Courriel 2945961 - Addenda 3 2018-05-24 14 h 57 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Viatek Inc. 4915, rue Louis-B.-Mayer Laval, QC, H7P0E5	Monsieur Patrick Francoeur Téléphone : 450 664-2818 Télécopieur : 450 664-2819	Commande : (1442861) 2018-05-14 8 h 33 Transmission : 2018-05-14 8 h 48	2941570 - Addenda 1 (devis) 2018-05-16 13 h 52 - Courriel 2941571 - Addenda 1 (plan) 2018-05-16 16 h 15 - Messagerie 2945766 - Addenda 2 2018-05-24 12 h 05 - Courriel 2945961 - Addenda 3 2018-05-24 14 h 57 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
De Sousa 3872 Boulevard Leman Laval, QC, H7E1A1	Monsieur Wilson De Sousa Téléphone : 450 663-3000 Télécopieur : 450 663-2000	Commande : (1443703) 2018-05-15 9 h 14 Transmission : 2018-05-15 9 h 14	2941570 - Addenda 1 (devis) 2018-05-16 13 h 52 - Courriel 2941571 - Addenda 1 (plan) 2018-05-16 16 h 15 - Messagerie 2945766 - Addenda 2 2018-05-24 12 h 05 - Courriel 2945961 - Addenda 3 2018-05-24 14 h 57 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Demix Construction, une division de CRH Canada inc. 26 rue Saulnier Laval, QC, H7M 1S8 http://www.crhcanada.com	Madame Julie Boudreault Téléphone : 450 629-3533 Télécopieur : 450 629-3549	Commande : (1443330) 2018-05-14 14 h 02 Transmission : 2018-05-14 14 h 02	2941570 - Addenda 1 (devis) 2018-05-16 13 h 52 - Courriel 2941571 - Addenda 1 (plan) 2018-05-16 16 h 14 - Messagerie 2945766 - Addenda 2 2018-05-24 12 h 05 - Courriel 2945961 - Addenda 3 2018-05-24 14 h 57 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Entrepreneurs Bucaro Inc. 10,441 rue Balzac Montréal-Nord Montréal, QC, H1H 3L6	Monsieur Andrea Bucaro Téléphone : 514 325-7729 Télécopieur : 514 325-7183	Commande : (1443511) 2018-05-14 16 h 45 Transmission : 2018-05-14 16 h 45	2941570 - Addenda 1 (devis) 2018-05-16 16 h 16 - Messagerie 2941571 - Addenda 1 (plan) 2018-05-16 16 h 16 - Messagerie 2945766 - Addenda 2 2018-05-24 12 h 06 - Télécopie 2945961 - Addenda 3 2018-05-24 14 h 57 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Pavages Métropolitain Inc. 3500, boul. Sir-Wilfrid-Laurier Saint-Hubert, QC, J3Y6T1	Madame Julie Milon Téléphone : 450 321-2442 Télécopieur : 1888 802-9689	Commande : (1442243) 2018-05-11 8 h 55 Transmission : 2018-05-11 8 h 55	2941570 - Addenda 1 (devis) 2018-05-16 13 h 52 - Courriel 2941571 - Addenda 1 (plan) 2018-05-16 16 h 14 - Messagerie 2945766 - Addenda 2 2018-05-24 12 h 05 - Courriel 2945961 - Addenda 3 2018-05-24 14 h 57 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com	Madame Martine Gagnon Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	Commande : (1442990) 2018-05-14 9 h 48 Transmission : 2018-05-14 9 h 48	2941570 - Addenda 1 (devis) 2018-05-16 13 h 52 - Courriel 2941571 - Addenda 1 (plan) 2018-05-16 16 h 15 - Messagerie 2945766 - Addenda 2 2018-05-24 12 h 05 - Courriel 2945961 - Addenda 3 2018-05-24 14 h 57 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Nom du soumissionnaire		Bau-val		Bucaro		Demix		De Sousa		Pavages Métropolitain		Viatek			
Seq	Description	Quantité Probable	Unité	Prix Unit/Forf	Montant	Prix Unit/Forf	Montant	Prix Unit/Forf	Montant	Prix Unit/Forf	Montant	Prix Unit/Forf	Montant		
PLANAGE/REVÊTEMENT															
1	PLANAGE DE CHAUSSEES D'ASPHALTE	29685	M CA	11,00 \$	326 535,00 \$	12,50 \$	371 062,50 \$	8,25 \$	244 901,25 \$	7,50 \$	222 637,50 \$	11,82 \$	350 876,70 \$	11,50 \$	341 377,50 \$
RÉPARATION DE LA FONDATION EN BÉTON															
2	TYPE 1	483	M CA	197,00 \$	95 151,00 \$	98,00 \$	47 334,00 \$	165,00 \$	79 695,00 \$	296,80 \$	143 354,40 \$	160,00 \$	77 280,00 \$	250,00 \$	120 750,00 \$
3	TYPE 2	483	M CA	60,00 \$	28 980,00 \$	30,00 \$	14 490,00 \$	65,00 \$	31 395,00 \$	220,20 \$	106 356,60 \$	98,10 \$	47 382,30 \$	75,00 \$	36 225,00 \$
4	VENTRE DE BŒUF: FOURNITURE ET POSE-MATERIAUX RECYCLES-TYPE MR1-VM OU MR2-VM 500 MM EPAIS	500	M CA	64,00 \$	32 000,00 \$	75,00 \$	37 500,00 \$	47,00 \$	23 500,00 \$	63,50 \$	31 750,00 \$	60,00 \$	30 000,00 \$	50,00 \$	25 000,00 \$
5	PREPARATION DES SURFACES DE CONTACT (EMULSION DE BITUME) 2-5, 8.17 (6.03)	53610	M CA	0,35 \$	18 763,50 \$	0,85 \$	45 568,50 \$	0,40 \$	21 444,00 \$	1,50 \$	80 415,00 \$	0,69 \$	36 990,90 \$	0,80 \$	42 888,00 \$
6	FOURNITURE ET POSE D'UN REVETEMENT BITUMINEUX - COUCHE DE CORRECTION AU TAUX DE 60 KG/M CA - EC-10,2B,2,PG64-28 - POSE MECANIQUEMENT -25 MM EPAIS 2-5, 8.14 (6.04)	1456	TONNE	208,00 \$	302 848,00 \$	135,00 \$	196 560,00 \$	182,80 \$	266 156,80 \$	182,20 \$	265 283,20 \$	145,06 \$	211 207,36 \$	180,00 \$	262 080,00 \$
7	FOURNITURE ET POSE D'UN REVETEMENT BITUMINEUX - COUCHE DE SURFACE AU TAUX DE 140 KG/M CA - ESG-10,2A,2,PG70-28 60 MM EPAIS 2-5, 8.14 (6.04)	3773	TONNE	165,00 \$	622 545,00 \$	138,53 \$	522 673,69 \$	166,80 \$	629 336,40 \$	153,30 \$	578 400,90 \$	143,30 \$	540 670,90 \$	160,00 \$	603 680,00 \$
RECONSTRUCTION DE RUELLE															
8	PREPARATION DU LIT, 2-5, 8.01 (2.01)	340	M CA	46,00 \$	15 640,00 \$	60,00 \$	20 400,00 \$	48,30 \$	16 422,00 \$	139,00 \$	47 260,00 \$	90,09 \$	30 630,60 \$	60,00 \$	20 400,00 \$
9	GEOTEXTILE TYPE GÉO-9	340	M CA	3,00 \$	1 020,00 \$	4,00 \$	1 360,00 \$	2,50 \$	850,00 \$	4,40 \$	1 496,00 \$	3,29 \$	1 118,60 \$	5,00 \$	1 700,00 \$
10	FONDATION INFERIEURE - MATERIAUX RECYCLES-TYPE MR1-VM OU MR2-VM 500 MM EPAIS	340	M CA	29,00 \$	9 860,00 \$	37,50 \$	12 750,00 \$	23,60 \$	8 024,00 \$	34,20 \$	11 628,00 \$	26,17 \$	8 897,80 \$	30,00 \$	10 200,00 \$
11	FONDATION SUPERIEURE - COUSSIN DE PIERRE - MG-20 200 MM EPAIS	340	M CA	7,00 \$	2 380,00 \$	35,00 \$	11 900,00 \$	13,90 \$	4 726,00 \$	17,60 \$	5 984,00 \$	19,46 \$	6 616,40 \$	16,00 \$	5 440,00 \$
12	FOURNITURE ET POSE D'UN REVETEMENT BITUMINEUX - COUCHE DE BASE AU TAUX DE 140 KG/M CA - ESG-14,2B,2,PG64-28 - POSE MECANIQUEMENT -60 MM EPAIS 2-5, 8.14 (6.04)	48	TONNE	222,00 \$	10 656,00 \$	165,00 \$	7 920,00 \$	207,70 \$	9 969,60 \$	164,20 \$	7 881,60 \$	230,47 \$	11 062,56 \$	200,00 \$	9 600,00 \$
13	FOURNITURE ET POSE D'UN REVETEMENT BITUMINEUX - COUCHE DE SURFACE AU TAUX DE 96 KG/M CA - ESG-10,2A,2,PG70-28 40 MM EPAIS 2-5, 8.14 (6.04)	21	TONNE	223,00 \$	4 683,00 \$	175,00 \$	3 675,00 \$	211,30 \$	4 437,30 \$	213,90 \$	4 491,90 \$	225,72 \$	4 740,12 \$	200,00 \$	4 200,00 \$
14	PREPARATION DES SURFACES DE CONTACT (EMULSION DE BITUME) 2-5,8.17(6.03)	340	M CA	0,35 \$	119,00 \$	2,00 \$	680,00 \$	0,40 \$	136,00 \$	1,50 \$	510,00 \$	0,35 \$	119,00 \$	2,00 \$	680,00 \$
TRAVAUX CORRÉLATIFS DANS LA RUE															
15	COUVERCLE ET CADRE DE CHAMBRE DE VANNE A REMPLACER PAR CONVENTIONNELS 2-9, 6.15	15	UNITÉ	2 138,00 \$	32 070,00 \$	3 150,00 \$	47 250,00 \$	1 910,00 \$	28 650,00 \$	2 184,10 \$	32 761,50 \$	2 230,49 \$	33 457,35 \$	2 650,00 \$	39 750,00 \$
16	COUVERCLE ET CADRE DE REGARD A REMPLACER PAR DES CONVENTIONNELS 2-8, 6.21-B (5.08)	31	UNITÉ	2 138,00 \$	66 278,00 \$	3 150,00 \$	97 650,00 \$	1 799,00 \$	55 769,00 \$	2 159,70 \$	66 950,70 \$	2 137,38 \$	66 258,78 \$	2 650,00 \$	82 150,00 \$
17	REGARD D'EGOUT ET/OU CHAMBRE DE VANNE A REPARER 2-8, 6.23	3	M-LIN	400,00 \$	1 200,00 \$	850,00 \$	2 550,00 \$	700,00 \$	2 100,00 \$	300,10 \$	900,30 \$	450,00 \$	1 350,00 \$	1 000,00 \$	3 000,00 \$
18	NIVELLEMENT DE COUVERCLE ET CADRE DE REGARD OU DE CHAMBRE DE VANNE EXISTANTS DE TYPE AJUSTABLE OU CONVENTIONNEL 2-8, 6.22 (CR. M.V. 207)	55	UNITÉ	1 272,00 \$	69 960,00 \$	385,00 \$	21 175,00 \$	1 339,00 \$	73 645,00 \$	359,00 \$	19 745,00 \$	40,00 \$	2 200,00 \$	1 500,00 \$	82 500,00 \$
19	TÊTE DE BOÎTE DE VANNE CONVENTIONNELLES OU AJUSTABLES A NIVELER DANS LA RUE 2-9, 6.18	26	UNITÉ	1 452,00 \$	37 752,00 \$	750,00 \$	19 500,00 \$	271,00 \$	7 046,00 \$	359,00 \$	9 334,00 \$	40,00 \$	1 040,00 \$	1 000,00 \$	26 000,00 \$
20	GRILLE DE PUISARD DE RUE - MODÈLE ANTI-VÉLO 2-8, 6.39 (5.08) (CR. M.V. 221-H)	12	UNITÉ	274,00 \$	3 288,00 \$	350,00 \$	4 200,00 \$	243,00 \$	2 916,00 \$	440,90 \$	5 290,80 \$	278,23 \$	3 338,76 \$	350,00 \$	4 200,00 \$
21	TÊTE DE PUISARDS DE RUE A REMPLACER PAR CONVENTIONNELS 2-8, 6.38 (5.08)	19	UNITÉ	1 715,00 \$	32 585,00 \$	2 900,00 \$	55 100,00 \$	1 542,00 \$	29 298,00 \$	1 447,30 \$	27 498,70 \$	1 705,58 \$	32 406,02 \$	1 970,00 \$	37 430,00 \$
22	PUISARD A RÉPARER 2-8, 6.13	3	M-LIN	400,00 \$	1 200,00 \$	800,00 \$	2 400,00 \$	600,00 \$	1 800,00 \$	300,10 \$	900,30 \$	450,00 \$	1 350,00 \$	800,00 \$	2 400,00 \$
23	TÊTE DE PUISARD AJUSTABLE OU CONVENTIONNEL A NIVELER 2-8, 6.12 (CR. M.V. 208)	62	UNITÉ	1 272,00 \$	78 864,00 \$	350,00 \$	21 700,00 \$	1 097,00 \$	68 014,00 \$	359,00 \$	22 258,00 \$	40,00 \$	2 480,00 \$	1 070,00 \$	66 340,00 \$
24	PUISARD À DESAFFECTER (Voir article #23 CAHIER V)	47	UNITÉ	2 089,00 \$	98 183,00 \$	3 200,00 \$	150 400,00 \$	6 543,00 \$	307 521,00 \$	1 054,50 \$	49 561,50 \$	3 581,13 \$	168 313,11 \$	10 000,00 \$	470 000,00 \$
25	NOUVEAU PUISARD DE RUE DE TYPE CONVENTIONNEL 2-8, 6.08 (3,08 5.04) CR. M.V. 221,221-H	49	UNITÉ	12 847,00 \$	629 503,00 \$	14 850,00 \$	727 650,00 \$	10 355,00 \$	507 395,00 \$	3 623,20 \$	177 536,80 \$	12 627,69 \$	618 756,81 \$	15 000,00 \$	735 000,00 \$

Nom du soumissionnaire		Bau-val		Bucaro		Demix		De Sousa		Pavages Métropolitain		Viatek			
Seq	Description	Quantité Probable	Unité	Prix Unit/Forf	Montant	Prix Unit/Forf	Montant	Prix Unit/Forf	Montant	Prix Unit/Forf	Montant	Prix Unit/Forf	Montant		
RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS ASSOCIÉS À UN PAVAGE															
TROTTOIR MONOLITHE EN BETON CROQUIS M.V. 245															
26	PREPARATION DU LIT 2-6, 12.01 (3.01 A 3.08)	5538	M CA	77,00 \$	426 426,00 \$	61,00 \$	337 818,00 \$	32,80 \$	181 646,40 \$	45,00 \$	249 210,00 \$	71,62 \$	396 631,56 \$	78,00 \$	431 964,00 \$
27	FONDATION EN PIERRE 2-6, 12.02 (5.01 A 5.03)	5538	M CA	75,00 \$	415 350,00 \$	61,00 \$	337 818,00 \$	27,30 \$	151 187,40 \$	30,00 \$	166 140,00 \$	71,62 \$	396 631,56 \$	78,00 \$	431 964,00 \$
28	RETEMENT EN BETON 2-6, 12.04 (6.01 A 6.07)	5538	M CA	75,00 \$	415 350,00 \$	61,00 \$	337 818,00 \$	107,80 \$	596 996,40 \$	154,60 \$	856 174,80 \$	71,62 \$	396 631,56 \$	78,00 \$	431 964,00 \$
TROTTOIR BOULEVARD EN BETON CROQUIS M.V. 245															
29	PREPARATION DU LIT 2-6, 12.01 (3.01 A 3.08)	30	M CA	60,00 \$	1 800,00 \$	61,00 \$	1 830,00 \$	54,70 \$	1 641,00 \$	45,00 \$	1 350,00 \$	60,00 \$	1 800,00 \$	78,00 \$	2 340,00 \$
30	FONDATION EN PIERRE 2-6, 12.02 (5.01 A 5.03)	30	M CA	60,00 \$	1 800,00 \$	61,00 \$	1 830,00 \$	54,70 \$	1 641,00 \$	30,00 \$	900,00 \$	60,00 \$	1 800,00 \$	78,00 \$	2 340,00 \$
31	RETEMENT EN BETON 2-6, 12.04 (6.01 A 6.07)	30	M CA	60,00 \$	1 800,00 \$	61,00 \$	1 830,00 \$	54,70 \$	1 641,00 \$	154,60 \$	4 638,00 \$	60,00 \$	1 800,00 \$	78,00 \$	2 340,00 \$
32	ACIER D'ARMATURE - TREILLIS METALLIQUE - CROQUIS M.V. 209 2-6, 12.03 (9) CR. M.V. 248	1527	M CA	40,00 \$	61 080,00 \$	32,50 \$	49 627,50 \$	20,00 \$	30 540,00 \$	30,00 \$	45 810,00 \$	40,00 \$	61 080,00 \$	40,00 \$	61 080,00 \$
33	PLAQUES PODOTACTILES POUR RPH (Voir article 13, CAHIER V)	49	UNITÉ	180,00 \$	8 820,00 \$	425,00 \$	20 825,00 \$	495,00 \$	24 255,00 \$	675,30 \$	33 089,70 \$	180,00 \$	8 820,00 \$	585,00 \$	28 665,00 \$
34	BORDURE EN BÉTON (CR. M.V. 285) 2-7, 11.01 (1.02, 2.02)	5	M-LIN	150,00 \$	750,00 \$	200,00 \$	1 000,00 \$	136,70 \$	683,50 \$	300,10 \$	1 500,50 \$	150,00 \$	750,00 \$	195,00 \$	975,00 \$
35	EMPLACEMENT FOSSE D'ARBRES (C.R. M.V. 245)	76	UNITÉ	4 300,00 \$	326 800,00 \$	7 620,00 \$	579 120,00 \$	3 300,00 \$	250 800,00 \$	750,30 \$	57 022,80 \$	5 132,94 \$	390 103,44 \$	5 600,00 \$	425 600,00 \$
36	EMPLACEMENT D'ARBRE TYPE B (AVEC FOSSE AGRANDIE 10m²) (VOIR ART. 31 CAHIER V)	7	UNITÉ	5 300,00 \$	37 100,00 \$	7 670,00 \$	53 690,00 \$	4 125,00 \$	28 875,00 \$	750,30 \$	5 252,10 \$	6 326,65 \$	44 286,55 \$	6 600,00 \$	46 200,00 \$
RACCORDEMENT EN ARRIERE TROTTOIR															
37	NIVELLEMENT DES PAVES DE BETON OU DE GRANITE EXISTANTS 2-6, 8.06	144	M CA	95,00 \$	13 680,00 \$	185,00 \$	26 640,00 \$	105,00 \$	15 120,00 \$	150,10 \$	21 614,40 \$	90,00 \$	12 960,00 \$	130,00 \$	18 720,00 \$
38	PLATE-BANDE A RETEMENT BITUMINEUX 2-6, 12.08 (11.04)	282	M CA	95,00 \$	26 790,00 \$	65,00 \$	18 330,00 \$	70,00 \$	19 740,00 \$	75,00 \$	21 150,00 \$	95,00 \$	26 790,00 \$	95,00 \$	26 790,00 \$
39	NIVELLEMENT DES ESPACES EN TERRE 2-6, 12.07 (11.19)	260	M CA	15,00 \$	3 900,00 \$	15,00 \$	3 900,00 \$	8,00 \$	2 080,00 \$	12,00 \$	3 120,00 \$	10,00 \$	2 600,00 \$	13,00 \$	3 380,00 \$
40	GAZONNEMENT 2-6, 12.17	199	M CA	15,00 \$	2 985,00 \$	18,00 \$	3 582,00 \$	8,00 \$	1 592,00 \$	12,00 \$	2 388,00 \$	16,00 \$	3 184,00 \$	13,00 \$	2 587,00 \$
41	MARCHE EN BETON 2-6, 12.11 (11.16) CR. M.V. 257	4	M-LIN	180,00 \$	720,00 \$	200,00 \$	800,00 \$	250,00 \$	1 000,00 \$	187,60 \$	750,40 \$	180,00 \$	720,00 \$	230,00 \$	920,00 \$
RÉPARATION DE COURS D'EAU															
42	PREPARATION DU LIT 2-6, 12.12 (11.17-A)	719	M CA	45,00 \$	32 355,00 \$	48,00 \$	34 512,00 \$	10,00 \$	7 190,00 \$	30,00 \$	21 570,00 \$	45,00 \$	32 355,00 \$	58,00 \$	41 702,00 \$
43	COUSSIN DE PIERRE 2-5, 8.07 (4.02) 150 MM EPAIS.	719	M CA	25,00 \$	17 975,00 \$	32,00 \$	23 008,00 \$	10,00 \$	7 190,00 \$	30,00 \$	21 570,00 \$	25,00 \$	17 975,00 \$	32,00 \$	23 008,00 \$
44	FONDATION EN BETON 2-6, 12.13 (11.17-B)	719	M CA	75,00 \$	53 925,00 \$	75,00 \$	53 925,00 \$	30,00 \$	21 570,00 \$	45,00 \$	32 355,00 \$	75,00 \$	53 925,00 \$	97,00 \$	69 743,00 \$
45	RETEMENT BITUMINEUX - ESG-14,3B,2,PG58-28 90 MM EPAIS-2-5, 8.14	719	M CA	70,00 \$	50 330,00 \$	49,50 \$	35 590,50 \$	60,00 \$	43 140,00 \$	112,50 \$	80 887,50 \$	70,00 \$	50 330,00 \$	91,00 \$	65 429,00 \$
TRAVAUX CORRELATIFS DANS TROTTOIR															
46	TÊTE DE PUISARD DE TROTTOIR 2-8, 6.37 (5.08)	1	UNITÉ	650,00 \$	650,00 \$	1 200,00 \$	1 200,00 \$	820,00 \$	820,00 \$	1 125,50 \$	1 125,50 \$	650,00 \$	650,00 \$	975,00 \$	975,00 \$
47	TÊTE DE PUISARD DE TROTTOIR À NIVELER 2-8, 6.12 CR. M.V. 208	4	UNITÉ	650,00 \$	2 600,00 \$	450,00 \$	1 800,00 \$	492,00 \$	1 968,00 \$	1 125,50 \$	4 502,00 \$	650,00 \$	2 600,00 \$	845,00 \$	3 380,00 \$
48	PUISARD À RÉPARER 2-8, 6.13	2	M-LIN	800,00 \$	1 600,00 \$	875,00 \$	1 750,00 \$	600,00 \$	1 200,00 \$	450,20 \$	900,40 \$	800,00 \$	1 600,00 \$	800,00 \$	1 600,00 \$
49	TETE DE BOITE DE VANNE A REMPLACER AVEC EXCAVATION ET REMPLISSAGE 2-9, 6.31	6	UNITÉ	1 000,00 \$	6 000,00 \$	900,00 \$	5 400,00 \$	602,00 \$	3 612,00 \$	750,30 \$	4 501,80 \$	1 000,00 \$	6 000,00 \$	1 000,00 \$	6 000,00 \$
50	NIVELLEMENT DE TETE DE BOITE DE VANNE DANS LE TROTTOIR 2-9, 6.18	3	UNITÉ	700,00 \$	2 100,00 \$	300,00 \$	900,00 \$	219,00 \$	657,00 \$	300,10 \$	900,30 \$	700,00 \$	2 100,00 \$	700,00 \$	2 100,00 \$
52	BOITE DE SERVICE D'EAU A REMPLACE AVEC EXCAVATION ET REMPLISSAGE 2-9, 6.31	4	UNITÉ	1 200,00 \$	4 800,00 \$	1 800,00 \$	7 200,00 \$	1 641,00 \$	6 564,00 \$	7 503,10 \$	30 012,40 \$	1 200,00 \$	4 800,00 \$	1 500,00 \$	6 000,00 \$

Nom du soumissionnaire			Bau-val		Bucaro		Demix		De Sousa		Pavages Métropolitain		Viatak		
Seq	Description	Quantité Probable	Unité	Prix Unit/Forf	Montant	Prix Unit/Forf	Montant	Prix Unit/Forf	Montant						
53	REMPACEMENT D'ARRET DE DISTRIBUTION D'EAU 2-9, 6.29	4	UNITÉ	1 200,00 \$	4 800,00 \$	1 200,00 \$	4 800,00 \$	1 805,00 \$	7 220,00 \$	7 503,10 \$	30 012,40 \$	1 200,00 \$	4 800,00 \$	1 650,00 \$	6 600,00 \$
54	COUVERCLE ET CADRE DE REGARD A NIVELER 2-8, 6.22 (5.07, 6.23) CR. M.V. 207	27	UNITÉ	2 000,00 \$	54 000,00 \$	400,00 \$	10 800,00 \$	547,00 \$	14 769,00 \$	300,10 \$	8 102,70 \$	900,00 \$	24 300,00 \$	1 500,00 \$	40 500,00 \$
55	MANCHON POUR SIGNALISATION ECRITE 2-6, 12.38 CR. M.V. 245-D	30	UNITÉ	150,00 \$	4 500,00 \$	100,00 \$	3 000,00 \$	137,00 \$	4 110,00 \$	150,10 \$	4 503,00 \$	150,00 \$	4 500,00 \$	195,00 \$	5 850,00 \$
56	MARQUAGE EN THERMOPLASTIQUE POUR TRAVERSES PIÉTONS (Voir art. 48 CAHIER V)	246	M CA	260,00 \$	63 960,00 \$	55,00 \$	13 530,00 \$	250,00 \$	61 500,00 \$	363,40 \$	89 396,40 \$	289,09 \$	71 116,14 \$	330,00 \$	81 180,00 \$
57	MAINTIEN DE LA CIRCULATION ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (CAHIER C)	1	GLOBAL	529 159,98 \$	529 159,98 \$	319 000,00 \$	319 000,00 \$	400 000,00 \$	400 000,00 \$	135 805,90 \$	135 805,90 \$	307 302,56 \$	307 302,56 \$	750 000,00 \$	750 000,00 \$
58	TRAVAUX CONTINGENTS (L'ENTREPRENEUR DOIT INSCRIRE 10 % DU MONTANT TOTAL DU SOUS-PROJET AVANT TAXES)	1	GLOBAL	509 596,95 \$	509 596,95 \$	473 632,26 \$	473 632,26 \$	431 609,61 \$	431 609,61 \$	385 644,27 \$	385 644,27 \$	461 948,64 \$	461 948,64 \$	605 488,65 \$	605 488,65 \$
Sous-total				\$	5 605 566,43	\$	5 209 954,95	\$	4 747 705,66	\$	4 242 086,97	\$	5 081 435,08	\$	6 660 375,15
TPS				\$	280 278,32	\$	260 497,75	\$	237 385,28	\$	212 104,35	\$	254 071,75	\$	333 018,76
TVQ				\$	559 155,25	\$	519 693,01	\$	473 583,64	\$	423 148,18	\$	506 873,15	\$	664 372,42
TOTAL				\$	6 445 000,00	\$	5 990 145,70	\$	5 458 674,58	\$	4 877 339,49	\$	5 842 379,98	\$	7 657 766,33

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS D'ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSIONS

Numéro d'AO :	VMP-18-014
Titre d'AO :	Travaux de réfection routière sur diverses rue de l'arrondissement de Ville-Marie
Date d'ouverture :	le 28 mai 2018
Heure d'ouverture :	11H

RÉSULTATS

Plus bas soumissionnaire conforme :	<u>De Sousa - 4042077 Canada inc.</u>
Prix du plus bas soumissionnaire conforme :	4 877 339,49 \$
Deuxième plus bas soumissionnaire conforme :	<u>Démix Construction</u>
Prix du 2e plus bas soumissionnaire conforme :	5 458 674,58 \$
Dernière estimation :	5 481 877,01 \$
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation (%)	-11%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse (%)	-11%
Nombre de soumissions déposées :	6

Rang*	Soumissionnaire	Prix soumis \$	Statut intérimaire	Statut final	Remarque
1	De Sousa - 4042077 Canada inc.	4 877 339,49 \$	Conforme	CONFORME	
2	Démix Construction	5 458 674,58 \$	Défaut mineur	CONFORME	
3	Pavages Métropolitain inc.	5 842 379,98 \$	Conforme	CONFORME	
4	Les Entrepreneurs Bucaro inc.	5 990 145,70 \$	Conforme	CONFORME	
5	Construction Bau-val inc.	6 445 000,00 \$	Conforme	CONFORME	
6	Construction Viatek inc.	7 657 766,33 \$	Conforme	CONFORME	
7			Conforme	À COMPLÉTER	
8			Conforme	À COMPLÉTER	
9			Conforme	À COMPLÉTER	
10			Conforme	À COMPLÉTER	

*Ici, le rang est déterminé à l'ouverture des soumissions par rapport aux prix soumis, sans égard aux statuts finaux ou des prix corrigés suite à l'analyse.

COMMENTAIRES

IDENTIFICATION

Analyse faite par :
Vérfiée par :

Rfate

Date :
Date :

2018/05/29

Arrondissement de Ville-Marie

	Limites du projet			Géométrie (m)		Intervention
	Rue	De	A	Long.	Larg.	
PRR Local 2018	Evans,rue	Saint-Urbain	Clark	95	7,4	Planage-revêtement + trottoirs là où requis
	Roulier	Saint-André	Extrémité ouest	106	var.	Planage-revêtement + trottoirs là où requis
	Saint-Christophe	De Maisonneuve	La Fayette	167	8	Planage-revêtement + trottoirs là où requis
	Saint-Christophe	La Fayette	Ontario	196	8	Planage-revêtement + trottoirs là où requis
	De Rouen	Iberville	Frontenac	66,00	12,10	Planage-revêtement + trottoirs là où requis
	Dorion	Ontario	Lalonde	115,6	7,9	Planage-revêtement + trottoirs là où requis
	Dorion	Lalonde	Malo	74,3	8	Planage-revêtement + trottoirs là où requis
PCPR Local 2018	Saint-André	Viger	De La Gauchetière	100	6,3	Planage-revêtement + trottoirs là où requis
	Donnacona	Frontenac	Du Havre	47,25	4,60	Planage-revêtement + trottoirs là où requis
	De Bullion	Viger	René-Lévesque	245	6,5	Planage-revêtement + trottoirs là où requis
PRR Artériel 2018	De Rouen	Gascon	Bercy	65,0	12,1	Planage-revêtement + trottoirs là où requis
	De Rouen	Bercy	Hogan	74,0	12,1	Planage-revêtement + trottoirs là où requis+ 8 saillies
	De Rouen	Hogan	Montgomery	72,0	12,0	Planage-revêtement + trottoirs là où requis+ 8 saillies
	De Rouen	Montgomery	Wurtele	71,0	11,8	Planage-revêtement + trottoirs là où requis+ 8 saillies
	De Rouen	Wurtele	Florian	71,6	12,2	Planage-revêtement + trottoirs là où requis+ 8 saillies
	De Rouen	Florian	Lespérance	74,0	12,1	Planage-revêtement + trottoirs là où requis+ 8 saillies
	De Rouen	Lespérance	Limite Est de l'arrondissement	48,0	12,0	Planage-revêtement + trottoirs là où requis
	De Rouen	Frontenac	du Havre	50,0	12,1	Planage-revêtement + trottoirs là où requis
	Fullum	Ontario	Coupal	52,7	14,1	Planage-revêtement + trottoirs là où requis
	Fullum	Coupal	Coupal	14,8	14,2	Planage-revêtement + trottoirs là où requis
	Fullum	Coupal	Lalonde	46,8	13,9	Planage-revêtement + trottoirs là où requis
	Fullum	Lalonde	Magnan	53,0	14,1	Planage-revêtement + trottoirs là où requis
	Fullum	Magnan	La Fontaine	61,4	14,0	Planage-revêtement + trottoirs là où requis + 2 saillies
	Hochelaga	Fullum	Sheppard	83	10,9	Planage-revêtement + trottoirs là où requis
	Hochelaga	Sheppard	Chapleau	76,0	11,2	Planage-revêtement + trottoirs là où requis
	Hochelaga	Chapleau	Iberville	76,0	11,2	Planage-revêtement + trottoirs là où requis
	Hochelaga	Gascon	Bercy	60,0	17,2	Planage-revêtement + trottoirs là où requis+ 8 saillies
Hochelaga	Bercy	Hogan	72	17,3	Planage-revêtement + trottoirs là où requis+ 8 saillies	
Hochelaga	Hogan	Montgomery	73,0	17,5	Planage-revêtement + trottoirs là où requis+ 8 saillies	
PRR arrond.2018	ruelle sud de Sherbrooke	Des Érables	Parthenais			Reconstruction de la chaussée
	Saint-André	Sainte-Catherine	René-Lévesque	190	6,2	Planage-revêtement + trottoirs là où requis
	Robillard	Saint-André	Extrémité	51	6,4	Planage-revêtement + trottoirs là où requis

N° de dossier : 1184657004

- L'intervention de la Division des ressources financières et matérielles de l'arrondissement de Ville-Marie porte principalement sur les éléments suivants de la recommandation :

"Autoriser une dépense maximale de 5 177 339, 49 \$ pour la réalisation des travaux de réfection routière de différentes rues de l'arrondissement de Ville-Marie et la construction de saillies (Appel d'offres public VMP-18-014 - 6 soumissionnaires);

Accorder, à cette fin, un contrat à De Sousa - 4042077 Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total de 4 877 339, 49 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges."

La portion du contrat assumée par l'arrondissement de Ville-Marie s'élève à 593 434,24 \$, incluant taxes, contingences et incidences. Ce qui correspond à un montant net de 541 884,56 \$. Le financement de cette portion du contrat se décompose comme suit : 67% corporatif et 33% arrondissement.

L'autre portion du contrat s'élevant à 4 583 905,25 \$, incluant taxes, contingences et incidences, sera assumée par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT).

- Nous attestons que le présent dossier est certifié conforme par la Direction des services administratifs selon les conditions énoncées au courrier budgétaire numéro 38.
- Une intervention du **Service des finances** est requis.

Information budgétaire (Montants nets de ristournes, en milliers de dollars)

Provenance

Projet: 55737 Programme de réfection routière
 Sous-projet: 1855737010 - Corpo.

2018	2019	2020	Total
363,1			363,1

Projet: 55737 Programme de réfection routière
 Sous-projet: 1855737000 - Arrondissement

2018	2019	2020	Total
178,8			178,8

Imputation

Projet: 55737 Programme de réfection routière
 Sous-projet: 1855737130 Corpo-Réfection routière et const. saillies VMP-18-014

2018	2019	2020	Total
342,9			342,9

Projet: 55737 Programme de réfection routière
 Sous-projet: 1855737135 PRR 2018 Corpo-Réfection routière et const. saillies Incidences VMP-18-014

2018	2019	2020	Total
20,2			20,2

Projet: 55737 Programme de réfection routière

Sous-projet: 1855737140 PRR 2018 Arrond.-Réfection routière et const. saillies VMP-18-014

2018	2019	2020	Total
168,9			168,9

Projet: 55737 Programme de réfection routière

Sous-projet: 1855737145 PRR 2018 Arrond.-Réfection routière et const. saillies Incidences VMP-18-014

2018	2019	2020	Total
9,9			9,9

Information comptable (Montants en dollars)

Provenance des crédits : Compétence Corpo. Crédits: 363 062,66 \$

Entité	Source	C.R	Activité	Objet	S. Objet	Inter.	Projet	Autre	Cat.aktif	Futur
6101	7713025	802600	01909	57201	000000	0000	112522	000000	98001	00000

Provenance des crédits : Compétence Arrondissement Crédits: 178 821,90 \$

Entité	Source	C.R	Activité	Objet	S. Objet	Inter.	Projet	Autre	Cat.aktif	Futur
6438	3812182	801550	01909	57201	000000	0000	102586	000000	98001	00000

Imputation

Projet: 55737 Sous-projet: 1855737130 Dépenses (taxes incluses): 375 490,94 \$ Crédits (Net ristourne): 342 873,28 \$ Contrat

Entité	Source	C.R	Activité	Objet	S. Objet	Inter.	Projet	Autre	Cat.aktif	Futur
6101	7713025	801550	03103	57201	000000	0000	173968	000000	17030	00000

Projet: 55737 Sous-projet: 1855737135 Dépenses (taxes incluses): 22 110,00 \$ Crédits (Net ristourne): 20 189,38 \$ Incidences

Entité	Source	C.R	Activité	Objet	S. Objet	Inter.	Projet	Autre	Cat.aktif	Futur
6101	7713025	801550	03103	54301	000000	0000	173969	000000	17030	00000

Projet: 55737 Sous-projet: 1855737140 Dépenses (taxes incluses): 184 943,30 \$ Crédits (Net ristourne): 168 877,88 \$ Contrat

Entité	Source	C.R	Activité	Objet	S. Objet	Inter.	Projet	Autre	Cat.aktif	Futur
6438	3812182	801550	03103	57201	000000	0000	173970	000000	17030	00000

Projet: 55737 Sous-projet: 1855737145 Dépenses (taxes incluses): 10 890,00 \$ Crédits (Net ristourne): 9 944,02 \$ Incidences

Entité	Source	C.R	Activité	Objet	S. Objet	Inter.	Projet	Autre	Cat.aktif	Futur
6438	3812182	801550	03103	54301	000000	0000	173971	000000	17030	00000

- Les virements de crédits seront effectués suite à l'approbation de ce dossier par les instances appropriées, conformément aux informations financières de la présente intervention.

Responsable de l'intervention:

Samba Oumar Ali

Conseiller en gestion des ressources financières

Tél.: 514 872-2661

Date: **2018-05-30**

NO GDD :

1184657004

Taux 2018: 1,0951303727

No d'engagement

CC84657004

Provenance

Programme de réfection du réseau routier local		Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au \$ supérieur
Règlement 17-073	6101.7717073.802701.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000	1 033 152,87 \$	943 406,28 \$	943 409 \$
Programme complémentaire de planage-revêtement - Local		Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au \$ supérieur
Règlement 17-008	6101.7717008.802701.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000	271 730,33 \$	248 126,01 \$	248 128,00 \$
Programme de réfection d'artères		Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au \$ supérieur
Règlement 17-046	6101.7717046.802701.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000	3 194 312,39 \$	2 916 832,99 \$	2 916 835,00 \$
Programme de réaménagement géométrique du réseau artériel		Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au \$ supérieur
Règlement 18-013	6101.7718013.802701.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000	84 709,68 \$	77 351,23 \$	77 353,00 \$
Total provenance		4 583 905,27 \$	4 185 716,51 \$	4 185 725,00 \$

Imputation

Travaux de planage et pavage de rues et reconstruction de trottoirs là où requis - De Souza		Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au \$ supérieur
Contrat et contingences - Chaussée	6101.7717046.802701.03103.57201.000000.0000.170965.000000.17025.00000	595 547,34 \$	543 814,10 \$	543 815 \$
Contrat et contingences - Trottoirs	6101.7717046.802701.03107.57201.000000.0000.173992.000000.17030.00000	377 605,53 \$	344 804,18 \$	344 805 \$
Incidences - professionnelles	6101.7717046.802701.03103.54301.000000.0000.173993.000000.17025.00000	24 000,00 \$	21 915,20 \$	21 916 \$
Incidences - techniques	6101.7717046.802701.03103.54590.000000.0000.173994.000000.17025.00000	36 000,00 \$	32 872,80 \$	32 873 \$
Total:		1 033 152,87 \$	943 406,28 \$	943 409,00 \$
Travaux de planage, pavage et reconstruction de trottoirs là où requis - De Souza		Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au \$ supérieur
Contrat et contingences - Chaussée	6101.7717008.802701.03103.57201.000000.0000.173988.000000.17025.00000	196 131,28 \$	179 094,00 \$	179 094 \$
Contrat et contingences - Trottoirs	6101.7717008.802701.03107.57201.000000.0000.173989.000000.17030.00000	60 599,05 \$	55 335,01 \$	55 336 \$
Incidences - professionnelles	6101.7717008.802701.03103.54301.000000.0000.173990.000000.17025.00000	6 000,00 \$	5 478,80 \$	5 479 \$
Incidences techniques	6101.7717008.802701.03103.54590.000000.0000.173991.000000.17025.00000	9 000,00 \$	8 218,20 \$	8 219 \$
Total :		271 730,33 \$	248 126,01 \$	248 128 \$
Travaux de planage, pavage et reconstruction de trottoirs là où requis - De Souza		Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au \$ supérieur
Contrat et contingences - Chaussée	6101.7717046.802701.03103.57201.000000.0000.173995.000000.17025.00000	1 492 778,14 \$	1 363 105,41 \$	1 363 106 \$
Contrat et contingences - Trottoirs	6101.7717046.802701.03107.57201.000000.0000.173996.000000.17030.00000	1 515 534,25 \$	1 383 884,78 \$	1 383 885 \$
Incidences - professionnelles	6101.7717046.802701.03107.54301.000000.0000.173997.000000.17030.00000	74 400,00 \$	67 937,12 \$	67 938 \$
Incidences techniques	6101.7717046.802701.03107.54590.000000.0000.173998.000000.17030.00000	111 600,00 \$	101 905,68 \$	101 906 \$
Total :		3 194 312,39 \$	2 916 832,99 \$	2 916 835 \$
Saillies des Pins - De sousa		Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au \$ supérieur
Contrat et contingences - Trottoirs	6101.7718013.802701.03107.57201.000000.0000.174009.000000.17030.00000	78 709,68 \$	71 872,43 \$	71 873 \$
Incidences - professionnelles	6101.7718013.802701.03107.54301.000000.0000.174010.000000.17030.00000	2 400,00 \$	2 191,52 \$	2 192 \$
Incidences techniques	6101.7718013.802701.03107.54590.000000.0000.174011.000000.17030.00000	3 600,00 \$	3 287,28 \$	3 288 \$
Total :		84 709,68 \$	77 351,23 \$	77 353 \$
Total imputation		4 583 905,27 \$	4 185 716,51 \$	4 185 725,00 \$



Demande de virement de crédits

Activités d'investissement

Les virements de crédits reliés à un dossier décisionnel (GDD) AVEC INTERVENTION DE LA COMPTABILITÉ seront effectués sans que vous ne complétiez ce formulaire. Ils seront effectués à la réception de la résolution à la Direction de la comptabilité.

Demandeur : Jean-François Rondou Téléphone : 514-868-3837
 Service/Arrondissement : _____

Période : _____ Année : 2016 **-16** Description de l'écriture : _____

Virement de crédits demandé en vertu de : La délégation de pouvoir du Service dont le montant maximum est de _____
 L'entente cadre autorisée par le dossier décisionnel no. _____

Veillez expliquer dans l'espace "Remarques" toute demande de virement de moins de 10 000\$.

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	S.-objet	Inter.	Projet	Autre	C. actif	Futur	Débit	Crédit	Description de ligne
1														
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
11														
12														
13														
14														
15														
16														
17														
18														
19														
20														
Total de l'écriture :												0,00	0,00	

Remarques

Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.

INTERVENTION FINANCIÈRE - PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI)

NO GDD : 1184657004

Taux taxes 2018: 1,0951303727

No d'engagement 2018 : CC84657004

L'objet du présent dossier nécessite un virement de crédits (compétence corpo.) pour la portion des dépenses associée à l'arrondissement (secteur centre-ville) au système SIMON comme suit:

Provenance

13-025 Réfection routière, reconstruction de rues et collectrices principales réseau routier local

		Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au \$ supérieur
Règlement 13-025	6101.7713025.802600.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000	397 600,94 \$	363 062,66 \$	363 063 \$

Imputation

Surveillance des travaux de réfection routière de différentes rues de l'arrondissement

		Dépenses	Crédits	Crédits arrondis au \$ supérieur
Contrat, contingentes	6101.7713025.801550.03103.57201.000000.0000.173968.000000.17030.00000	375 490,94 \$	342 873,28 \$	342 874 \$
	6101.7713025.801550.03103.54301.000000.0000.173969.000000.17030.00000	22 110,00 \$	20 189,38 \$	20 190 \$
Total :		397 600,94 \$	363 062,66 \$	363 064 \$

N° de dossier : 1184657004

Nature du dossier : Contrat de construction

Fournisseur(s) :

Nombre de fournisseurs pour ce dossier : 1

Lien vers [Rechercher Fournisseurs](#) disponible dans GoFinances 2.0 (sous menu Utilitaires) – Accès sécurisé –Lien pour une nouvelle [inscription](#) ou une [modification](#) au "Fichier des fournisseurs" (cette étape doit être effectuée [par le fournisseur](#))

	Nom du fournisseur	Numéro (dans fichier des fournisseurs)
1.	De Sousa - 4042077 Canada inc.	XXXXX

Financement : PTI

Montants annuels à prévoir : (Taxes incluses)

Commentaires:

Le montant supplémentaire doit être financé entièrement par le PTI de l'arrondissement.

	Années antérieures	2018	2019	2020	2021	2022	Années ultérieures	Total
Montant		250 000,00 \$						250 000,00 \$

 Le responsable du projet s'engage à produire une évaluation de la performance du(des) fournisseur(s) à la fin du contrat.

Durée du contrat (indiquer le nombre de mois) : 6

Date de début : jour (si connu) juin 2018
mois annéeDate de fin : jour (si connu) novembre 2018
mois annéeFormulaire complété par : Rosie Fata
Prénom, nom

Date et heure système : 09 October 2018 12:08:46

NO GDD : 1184657004 - addenda

Taux 2018: 1,0951303727

No d'engagement CC84657004

Provenance

Pogramme de réfection d'artères		Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au \$ supérieur
Règlement 17-046	6101.7717046.802701.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000	250 000,00 \$	228 283,32 \$	228 284,00 \$

Travaux de planage, pavage et reconstruction de trottoirs là où requis - De Souza		Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au \$ supérieur
Contingences - Chaussée	6101.7717046.802701.03103.57201.000000.0000.173995.070008.17025.00000	250 000,00 \$	228 283,32 \$	228 284 \$



Demande de virement de crédits

Activités d'investissement

Les virements de crédits reliés à un dossier décisionnel (GDD) AVEC INTERVENTION DE LA COMPTABILITÉ seront effectués sans que vous ne complétiez ce formulaire. Ils seront effectués à la réception de la résolution à la Direction de la comptabilité.

Demandeur : Jean-François Rondou Téléphone : 514-868-3837
 Service/Arrondissement : _____

Période : _____ Année : 2016 **-16** Description de l'écriture : _____

Virement de crédits demandé en vertu de : La délégation de pouvoir du Service dont le montant maximum est de _____
 L'entente cadre autorisée par le dossier décisionnel no. _____

Veillez expliquer dans l'espace "Remarques" toute demande de virement de moins de 10 000\$.

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	S.-objet	Inter.	Projet	Autre	C. actif	Futur	Débit	Crédit	Description de ligne
1														
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
11														
12														
13														
14														
15														
16														
17														
18														
19														
20														
Total de l'écriture :												0,00	0,00	

Remarques

Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.